



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

13^e séance plénière

Lundi 1^{er} octobre 2007, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 15 h 10.

M. Mavroyiannis (Chypre), Vice-Président, assume la présidence.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. George Andre Wells, Ministre des affaires étrangères de la République de Vanuatu.

M. Wells (Vanuatu) (*parle en anglais*) : J'adresse à cette Assemblée les chaleureuses salutations du peuple vanuatuan.

Aujourd'hui est un jour important dans l'histoire de quatre Membres de notre famille des Nations Unies, et mon gouvernement et le peuple du Vanuatu félicitent les peuples des Tuvalu, du Nigéria et de Chypre à l'occasion des anniversaires de leur indépendance, ainsi que le peuple de la République populaire de Chine pour l'anniversaire de l'établissement de cette grande nation.

À l'instar d'orateurs qui m'ont précédé, je tiens à vous adresser nos félicitations, Monsieur le Président. Vous accédez à cette haute responsabilité à un moment où l'Organisation des Nations Unies doit faire face à des défis monumentaux. Les incertitudes qui voilent l'horizon mettront à rude épreuve notre détermination collective à faire face aux problèmes qui se posent au niveau mondial.

L'escalade des tensions et de l'animosité dans le monde aujourd'hui est un affront aux principes et aux valeurs de l'Organisation, et posent, en fin de compte, un défi à l'ordre international. Ce dont le monde a besoin aujourd'hui, c'est de la main tendue de l'amitié afin de rétablir la confiance et la foi entre les Membres. Il ne faut pas accepter la guerre assourdissante des mots avec complaisance.

Étant l'un des membres les plus petits du système des Nations Unies, le Vanuatu tient à réaffirmer son attachement au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales. Nous continuerons également de participer aux missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Je voudrais également saisir la présente occasion pour saluer la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite des esclaves. Mon pays a énormément souffert de ces actes horribles exécutés par les grands champions de la duperie et de l'iniquité, responsables d'avoir réduit en esclavage des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants et de les avoir expédiés par bateau vers des rivages étrangers dans des conditions inhumaines et sous d'horribles tortures. Le temps du *blackbirding* est révolu, mais les souvenirs amers et les conséquences sociales funestes de cette époque sont bien ancrés dans l'histoire de mon pays et de mon peuple. Je rends hommage aux descendants des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



esclaves pour leur courage et leur volonté de vivre. Ils méritent une place spéciale dans les pays où leurs ancêtres ont été obligés de vivre. Et il existe encore une dette énorme due aux pays qui ont subi de grandes pertes humaines résultant de ces crimes odieux contre l'humanité. Nous ne pouvons pas innocenter le passé, mais nous pouvons tous espérer un avenir juste et meilleur. Tous les pays doivent œuvrer de concert pour prévenir les autres formes contemporaines insidieuses d'esclavage qui s'installent dans nos sociétés.

Je salue et appuie la décision de faire des changements climatiques le thème de la présente session de l'Assemblée générale. Dans le même ordre d'idées, mon gouvernement félicite vivement le Secrétaire général d'avoir organisé la réunion de haut niveau de la semaine dernière qui devrait être un important catalyseur pour la conférence qui doit se tenir dans le courant de cette année à Bali.

Je voudrais maintenant saisir cette occasion pour reconnaître et saluer les travaux effectués dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour remédier aux conséquences des changements climatiques et pour promouvoir des stratégies d'atténuation et d'adaptation. Mais il faut veiller à ce que l'ensemble des pays qui émettent le plus de gaz à effet de serre réduisent rapidement ces émissions au cours des 10 ou 15 prochaines années.

Nous avons suivi avec grand intérêt le récent débat sur les critères et les règles retenus par l'ONU pour décider si un pays doit être retiré ou non de sa liste des pays les moins avancés. Il est souhaitable et juste pour un pays d'en être retiré si, et seulement si, c'est le résultat d'un processus de progrès structurels réalisés sur une certaine période de temps, c'est-à-dire des progrès fondés sur des améliorations irréversibles des structures économiques ou des indicateurs de base du développement. Il est donc juste et logique que les critères retenus pour déterminer si un pays doit être rayé de cette liste soient des critères structurels.

L'ONU utilise à l'heure actuelle trois critères pour déterminer si un pays doit être retiré de cette liste. Certes, seuls deux de ces trois critères sont d'ordre structurel. L'un d'eux a trait au capital humain – essentiellement la santé et l'éducation – et l'autre se rapporte à la vulnérabilité économique. Les partisans de la réforme de la règle de reclassement postulent à juste titre qu'ensemble, ces deux critères devraient constituer la base permettant d'identifier les pays qui

doivent être reclassés. La règle de reclassement actuelle permet à l'ONU de déclarer qu'un pays est prêt à être reclassé même si un seul de ces deux critères fondamentaux a été rempli. Nous estimons que la pratique est défectueuse dans sa conception et lourde de conséquences. Nous pensons que cette anomalie peut être facilement rectifiée.

Mon gouvernement est d'avis que l'Assemblée générale devrait convier le Conseil de sécurité à revoir la règle de reclassement à la lumière du débat en cours, et que les experts qui font des recommandations au Conseil devraient être chargés d'étudier la réforme de cette règle afin que le capital humain et la vulnérabilité économique occupent une place primordiale. Une telle réforme rendrait justice aux pays qui n'ont pas réalisé les progrès structurels requis. Le Gouvernement vanuatuan fera tout ce qui est en son pouvoir pour coopérer avec les organes compétents de l'ONU et avec d'autres pays et amis animés du même esprit afin de forger un consensus sur la question. Je suis convaincu que ce consensus existe de manière implicite et qu'il a seulement besoin d'être officialisé.

Il faut également encourager les experts et les membres du Comité des politiques de développement à mener des consultations à l'intérieur des pays et à constater par eux-mêmes la situation en matière de développement des pays qui sont sur le point d'être reclassés. Nous parlons ici des moyens de subsistance de peuples sur lesquels les décisions prises par l'ONU pourraient avoir des conséquences notables.

Nous devons continuer à nous attacher ensemble à forger l'architecture de l'ONU afin qu'elle soit plus utile et plus adaptée à notre époque et aux peuples que nous représentons.

Je voudrais féliciter l'ONU d'avoir accru sa présence dans la région du Pacifique par le biais de ses bureaux de pays. Nous encouragerons une plus grande décentralisation des fonctions vers les bureaux régionaux, qui sont mieux à même de répondre aux besoins des Membres.

La situation au Moyen-Orient préoccupe gravement tous les Membres de l'ONU épris de paix. Nous prions et espérons avec ferveur que ce conflit et les souffrances d'enfants, de femmes et d'hommes innocents toucheront bientôt à leur fin. Israël et la Palestine ont le droit de vivre dans une coexistence pacifique en tant qu'États indépendants et souverains. La communauté internationale doit être réaliste quant à l'avenir. Laissons la justice, la sécurité et une paix

durable s'installer tant pour le peuple israélien que pour le peuple palestinien.

Mon gouvernement se félicite vivement de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous formons l'espoir que cette Déclaration fournira un cadre qui permettra d'examiner les doléances des peuples autochtones, qui continuent d'être réprimés, exclus et défavorisés dans les terres de leurs ancêtres. Nous ne pouvons qu'espérer que cet instrument constituera pour les peuples autochtones un mécanisme qui leur donnera la liberté de participer pleinement et sans crainte de représailles aux affaires et au développement de leur pays. Cette Déclaration devrait également permettre de rétablir la dignité de ceux qui sont restés des citoyens de seconde zone dans les terres de leurs pères. Nous ne pouvons pas revenir en arrière, mais nous pouvons créer pour eux un avenir meilleur.

La Charte des Nations Unies consacre les principes qui continuent de guider les efforts de l'Organisation relativement au processus d'autodétermination. La Charte appelle à la reconnaissance et au respect des droits fondamentaux et inaliénables des peuples et des territoires encore sous domination coloniale à déterminer leur propre avenir. Nous ne pouvons pas nous faire les champions de la démocratie tout en nous désintéressant de ceux qui, depuis de nombreuses années, réclament la paix et la liberté, comme c'est le cas de nos frères en Papouasie occidentale. L'Organisation a la responsabilité morale d'agir avec diligence et d'œuvrer à la promotion de meilleures conditions dans une plus grande liberté.

Enfin, je voudrais saluer l'appui accordé au Vanuatu par les principaux partenaires de développement, notamment l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, le Japon, la République populaire de Chine, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne. Je tiens également à exprimer la gratitude de mon gouvernement à l'Inde, à la Thaïlande, à la Malaisie, à Singapour, à l'Indonésie, à la Turquie et à divers organismes des Nations Unies pour le concours qu'ils continuent à apporter au développement du Vanuatu.

Je dirai pour conclure que le monde où nous vivons aujourd'hui ne pourra s'améliorer que si tous les pays – grands et petits, puissants et faibles – se reconnaissent, se comprennent, s'estiment et se respectent sur un pied d'égalité. La fierté d'un être humain est l'essence même de l'égalité entre tous les

êtres humains. Respecter signifie également accepter la souveraineté nationale de chaque pays et la non-ingérence des affaires intérieures de quelque État que ce soit. Si nous voulons bâtir un avenir de sécurité, de paix, d'espoir et de prospérité pour toutes les générations futures, il faudra constamment défendre ces valeurs importantes.

Je voudrais rappeler à l'Assemblée générale que nos objectifs personnels ne devraient pas être primordiaux. Nous devons travailler avec toute la diligence et toute la sagesse dont Dieu tout-puissant nous a dotés pour servir Son peuple.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre, Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique du Lesotho, S. E. M. Archibald Lesao Lehohla.

M. Lehohla (Lesotho) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux compliments adressés à M. Srgjan Kerim pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session ainsi qu'à son prédécesseur, M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa, du Bahreïn. Je saisis également cette occasion pour saluer la présence de S. E. M. Ban Ki-moon et l'assurer du soutien inconditionnel de mon pays tout au long de son mandat de Secrétaire général de l'ONU.

Le Lesotho félicite la présidence d'avoir invité les États Membres à s'exprimer sur le thème « Agir face aux changements climatiques » lors de cette session. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – premier Sommet « Planète Terre » – s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992. C'est à cette occasion que nous nous sommes engagés à parvenir au développement durable au XXI^e siècle. Nous avons confirmé ces engagements en 2002, à Johannesburg, lors du Sommet mondial pour le développement durable. Nous avons ensuite trop longtemps pratiqué le désaccord consensuel, jusqu'au moment où l'on nous a fourni des preuves scientifiques formelles et concluantes de l'existence d'une corrélation très nette entre le réchauffement planétaire et les activités humaines. Nous avons attendu que les effets négatifs des changements climatiques commencent à se faire ressentir partout dans le monde pour admettre l'impératif de définir ensemble les mesures à appliquer de concert pour enrayer les changements climatiques.

Malheureusement, les catastrophes naturelles ont commencé à sévir. Comme d'habitude, ce sont les nations les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont

le plus durement touchées. Mon pays est du nombre. Les mauvaises conditions climatiques imputables aux changements climatiques y ont entraîné de fortes sécheresses, elles-mêmes la cause de graves disettes. Face à la crise, mon gouvernement a décrété l'état d'urgence alimentaire.

Alors que le monde prépare la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se déroulera à Bali, en Indonésie, en décembre 2007, il ne faut pas perdre de vue la nécessité urgente de dégager un consensus fort et durable sur l'action mondiale à mener contre les changements climatiques après que le Protocole de Kyoto de 1997 expire en 2012. Ma délégation engage vivement la communauté internationale à tout faire pour convenir, notamment, de la manière de parvenir à une réduction des émissions de l'ordre de 60 à 80 %, qui est la proportion requise pour stabiliser l'atmosphère. En l'occurrence, la responsabilité revient pour l'essentiel aux pays industrialisés puisqu'il est scientifiquement établi que ce sont les émissions de gaz à effet de serre produites par ces pays qui ont aggravé le problème des catastrophes naturelles. La communauté internationale doit également confirmer sa volonté d'aider les régions les plus vulnérables aux changements climatiques, comme l'Afrique. Par ailleurs, ma délégation demande instamment aux pays développés d'aider ceux en développement à mieux parer aux changements climatiques.

Nous voudrions à présent exposer nos vues sur ce que doit être le rôle de l'ONU au XXI^e siècle. Elles s'articulent autour de trois grands points : la démocratie, les conflits et le développement.

L'ONU a vu le jour en plein colonialisme, qui régnait principalement alors sur le continent africain. Disparaissant lentement mais sûrement, le système colonial a cédé la place à des régimes non démocratiques. Les pays africains ont, jour après jour, connu des coups d'État. Très rares sont ceux qui n'ont pas goûté aux « joies » de la domination militaire.

Face à cette situation alarmante, certaines organisations régionales ont adopté des instruments leur permettant de prendre des sanctions contre les changements de pouvoir anticonstitutionnels. Il convient en l'occurrence de mentionner l'Organisation de l'unité africaine; son successeur, l'Union africaine; ainsi que le Commonwealth. Mais force est de signaler que, notre organisation, l'ONU, n'a adopté aucun instrument de ce type contre les États Membres en

défaut. C'est précisément ce qu'elle doit faire à présent.

Aujourd'hui, la grande majorité des pays du monde adhèrent aux principes de la démocratie. Ces pays tiennent régulièrement des élections. Cependant, les nations en développement ont en commun de ne pas accepter les résultats des élections. En règle générale, les partis politiques perdants les contestent, malheureusement, le plus souvent dans l'illégalité même s'il existe des voies de recours juridiques à cet effet. C'est un point sur lequel l'ONU, en sa qualité d'institution universelle, a selon nous les moyens d'aider les États Membres qui en font la demande à inverser ces tendances.

Tout comme elle concourt de manière décisive à l'essor de l'économie mondiale, l'ONU devrait avoir pour rôle d'inculquer avec insistance la culture de la démocratie dans tous les pays. Plus précisément, elle doit aider les pays en développement à combattre la culture de l'impunité. L'idée générale est simple : « Quand le peuple a parlé, il faut respecter sa voix. » Les vainqueurs doivent apprendre à accepter la victoire avec humilité et magnanimité, et les perdants à accepter de bonne grâce la défaite. Ainsi, la période postélectorale pourrait être dédiée au développement, avec toutes les parties œuvrant à l'unisson. Tout en reconnaissant que l'ONU participe aujourd'hui aux processus de démocratisation, nous pensons qu'elle pourrait faire davantage.

Cela nous amène à notre deuxième point : les conflits. Les conflits ont toujours occupé la première place dans les interventions que nous prononçons devant l'Assemblée. Certes, le nombre des conflits interétatiques tend à diminuer dans le monde. Mais il n'en va pas de même des conflits à l'intérieur des États. Il est indéniable que les conflits intra-étatiques se rencontrent là où les règles démocratiques ne sont pas ou guère appliquées. Les conflits éclatent dans les pays où il est rare que des élections soient organisées et les résultats acceptés. Parmi les autres causes de conflits, elles aussi imputables à l'absence de régime démocratique, figurent la mauvaise distribution des richesses nationales, la pauvreté généralisée et les dissensions ethniques.

Les armes légères et de petit calibre sont devenues les armes de prédilection de ces conflits. Nous continuons de déplorer qu'en 2005, les États Membres ne soient pas parvenus à adopter un instrument international juridiquement contraignant sur

le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre. Nous sommes de ceux qui pensent qu'un tel instrument aurait contribué à porter un coup d'arrêt à la production, au transfert des armes légères illicites et à leur possession par des civils. L'ONU a le devoir urgent de faciliter l'adoption d'un instrument international qui permette réellement de juguler le trafic illicite des armes classiques en les rendant plus difficiles d'accès pour les criminels. Nous espérons l'adoption rapide du projet de traité sur le commerce des armes qui est actuellement à l'étude.

Il est bon de rappeler qu'en 2005, l'Assemblée a solennellement proclamé que la communauté internationale tout entière avait pour devoir, à travers l'ONU, de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité.

Malheureusement, ce n'est pas ce qui se passe sur le terrain. Nous observons toujours de l'inaction de la part du Conseil de sécurité, ou une réaction trop tardive. L'expérience terrible du Rwanda, et maintenant celle au Darfour, en sont des témoignages vivants. Nous attribuons cette inaction au déséquilibre de la composition et des pouvoirs du Conseil de sécurité, en particulier au droit de veto, et nous sommes aujourd'hui convaincus, plus que jamais, qu'il est extrêmement subjectif et exercé en fonction des intérêts du membre permanent concerné. Cela a fait que, parfois, les cinq grands n'ont pas adopté de position commune.

Nous continuons à être témoins de blocus économiques et financiers unilatéraux à l'égard d'autres pays, et du déni aux peuples de leur droit à l'autodétermination, tandis que d'autres sont encore soumis à l'occupation. Cuba, la Palestine et le Sahara occidental en sont des exemples. Nous pensons que ce doit continuer d'être le rôle de l'ONU, au XXI^e siècle, de préserver activement la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, lorsque la paix et la sécurité sont menacées, nous demandons à l'ONU, à travers le Conseil de sécurité, d'agir toujours rapidement et de façon décisive.

Mais l'ONU ne peut agir de la sorte que si ses structures sont réformées de manière à les rendre démocratiques et représentatives. Nous partons toujours du principe qu'au XXI^e siècle, l'ONU devrait inculquer le sens de la démocratie non seulement dans ses pays Membres, mais aussi au sein de l'Organisation elle-même.

C'est un fait incontournable que la réforme de l'ONU ne saurait être complète sans une réforme du Conseil de sécurité. Les membres de cet organe ont à maintes reprises indiqué que le Conseil de sécurité sous sa forme actuelle ne reflète pas les réalités du monde d'aujourd'hui, et pourtant, depuis plus d'une décennie, l'Assemblée n'a pas avancé sur cette question. La présentation de différentes positions par les principales parties prenantes, ainsi que les diverses tentatives faites pour rapprocher les différentes positions, n'ont jusqu'ici pas produit de résultats tangibles. Dès lors, ma délégation estime qu'il est temps maintenant d'aller de l'avant et d'entamer des négociations intergouvernementales. Nous insistons toutefois sur le fait que, si la réforme du Conseil de sécurité est possible, tous les États Membres doivent mobiliser la volonté politique nécessaire pour atteindre cet objectif. Il en va de la crédibilité du Conseil.

La paix durable et la stabilité dans le monde créent l'espace nécessaire pour relever les défis que pose le développement de nos pays et de nos peuples. Le monde a reconnu que la pandémie du VIH et du sida constitue le défi majeur. Nous sommes tous concernés par les souffrances inouïes qu'entraîne ce fléau. Dans la mesure où aucun remède n'est disponible, le VIH/sida continuera de menacer l'existence humaine. Cette menace, en particulier en Afrique, est aggravée par des niveaux toujours plus élevés de pauvreté et de famine qui sont dus, dans la plupart des cas, à de mauvaises conditions climatiques, générées en grande partie par les changements climatiques.

Nous pensons que dans un pays qui jouit de la stabilité politique, tous les secteurs du pays ont bien plus de chances de pouvoir relever ces défis. En outre, aucun développement économique n'est possible sans démocratie, paix et stabilité. Bien sûr, l'appui des pays développés sera toujours requis; d'où la nécessité que ces pays tiennent leurs promesses d'aide publique au développement, qui joue un rôle fondamental dans le développement économique des pays en développement.

Ma délégation félicite le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa détermination à renforcer l'Organisation. Pour que l'Organisation puisse s'acquitter avec succès de ses responsabilités au XXI^e siècle, le rôle du Secrétaire général doit rester sacro-saint. Il doit rester à l'abri de toute influence liée aux intérêts de quelque groupe ou puissance que ce soit. Il doit rester fidèle aux intérêts de tous au service

de notre famille mondiale. Et surtout, à travers l'ONU, il doit contribuer à créer un monde en paix avec lui-même.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Come Zoumara, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie de la République centrafricaine.

M. Zoumara (République centrafricaine) : Au nom du Président de la République et chef de l'État, M. François Bozizé, la délégation de la République centrafricaine par ma voix exprime ses vives et chaleureuses félicitations à M. Kerim à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Elle est aussi heureuse de relever que les qualités qui le distinguent sont un gage de la réussite de nos travaux.

Je voudrais également rendre un vibrant hommage à son prédécesseur Cheika Haya Rashed Al-Khalifa du Royaume du Bahreïn. Cinq décennies après la présidence de Vijaya Lakshmi Pandit de l'Inde, elle a su diriger avec sagesse les travaux de la soixante et unième session de l'Assemblée générale à la grande satisfaction de tous.

Qu'il me soit enfin permis, au nom du Président de la République et chef de l'État M. François Bozizé, d'adresser toutes nos sincères félicitations au Secrétaire général M. Ban Ki-moon, pour son dynamisme et l'efficacité avec laquelle il accomplit ses fonctions, étant donné le contexte actuel des importantes questions internationales que sont le maintien de la paix et la sécurité internationale, les changements climatiques, les droits de l'homme, la lutte contre la drogue et le terrorisme sous toutes ses formes, qui demeurent d'actualité et qu'aucun pays au monde ne peut traiter de manière isolée.

Les situations conflictuelles dont sont victimes les populations civiles innocentes au Moyen-Orient, dans la région des Grands Lacs et au Soudan, pays frontalier de la République centrafricaine, avec leur cohorte de réfugiés, de personnes déplacées, constituent des facteurs de grave préoccupation.

Le conflit au Darfour, la présence des rebelles, des bandes armées, des coupeurs de routes, entraînent une prolifération et une circulation illicite des armes légères dans cette sous région, provoquant ainsi une insécurité généralisée et permanente.

Les conséquences pour la République centrafricaine se traduisent souvent par des crises récurrentes qui

dégradent le tissu économique de façon chronique, qui aggravent la pauvreté de nos populations et conduisent à des conditions de vie aléatoires et précaires.

Toutes ces situations conduisent à la dislocation du tissu social, à la perte de l'esprit civique et en définitive, à la perte de confiance dans les institutions, et surtout, dans la justice.

Nous saluons l'adoption de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité sur le déploiement de la force hybride et multidimensionnelle aux frontières de la République centrafricaine, du Tchad et du Soudan, mais souhaitons que celle-ci soit accompagnée d'un appui réel pour le renforcement des capacités institutionnelles de la République centrafricaine. À ce titre, nous remercions et louons la France pour sa prise de décision courageuse et sa participation effective à cette force de maintien de la paix.

Au cours de la quinzième session de la Commission du développement durable, qui s'est tenue à New York du 30 avril au 11 mai 2007, dont le thème choisi était « passer des engagements à l'action et travailler ensemble en partenariat », les participants ont fait apparaître la corrélation et l'interdépendance des quatre sujets thématiques à savoir l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique et les changements climatiques.

La quinzième session de la Commission a également combien des progrès importants restent à accomplir tant les avancées dans les secteurs considérés demeurent minimes et éloignées des objectifs que la communauté internationale avait arrêtés à Rio en 1992 et à Johannesburg en 2002.

Pour relever les défis de l'environnement en particulier et du développement durable en général, un effort de partenariat, par la mise à disposition des moyens adéquats, est plus que nécessaire pour permettre aux pays en développement, notamment d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique de mettre en œuvre les engagements pris d'autant plus que ces régions, et particulièrement l'Afrique, sont plus vulnérables aux risques liés aux changements climatiques nonobstant leur faible part de responsabilité dans l'avènement de ce phénomène.

En choisissant comme thème central de la présente session de l'Assemblée générale le changement climatique et en organisant ce dialogue de haut niveau intitulé « L'avenir entre nos mains : les

changements climatiques, un défi à relever pour nos dirigeants », le Président de l'Assemblée a mis le doigt sur l'inquiétude grandissante liée au réchauffement climatique pour un pays comme le nôtre, la République centrafricaine. En effet, la problématique du changement climatique est désormais au cœur de tous les débats internationaux. Le moment est donc venu de traduire les bonnes intentions en actes concrets.

Pour sa part, la République centrafricaine souhaite que lors de la conférence de Bali sur les changements climatiques en décembre prochain, les pays nantis honorent enfin leurs engagements dans le domaine du transfert des technologies et apportent une assistance au renforcement des structures régionales et nationales pour une lutte efficace contre le changement climatique. Je voudrais rendre un hommage appuyé au Secrétaire général pour l'intérêt porté à cette problématique et l'initiative concrète relative à la nomination de trois envoyés spéciaux dans le domaine du changement climatique.

Je voudrais présenter le cas spécifique de mon pays, la République centrafricaine qui est situé à cheval sur trois zones climatiques avec une grande diversité d'écosystèmes allant de la forêt dense humide dans sa partie sud, à la zone pré-sahélienne dans sa partie nord.

Sa position centrale au croisement des différents écosystèmes africains des zones soudano-sahéliennes au nord, à la forêt dense et humide au sud lui confère de grandes aptitudes écologiques. Elle possède de gros atouts : un sol riche et fertile, des richesses forestières et minérales, une faune diversifiée et une agriculture variée qui est la base économique du pays.

La République centrafricaine a pris conscience de la richesse de ses ressources naturelles mais aussi des menaces. C'est pourquoi, nous avons intégré les préoccupations environnementales dans la constitution de notre pays, notamment dans son préambule et son article 9 où la conscience collective est interpellée sur le principe de la bonne gouvernance environnementale.

En dépit de ses ressources, la réalité économique du pays montre que la République centrafricaine figure parmi les pays les moins avancés dont les populations vivent avec moins d'un dollar par jour. Le taux de croissance économique a été ces dernières années en dessous des prévisions moyennes. Structurellement le pays se heurte dans son effort de développement à de nombreux obstacles. Entre autres, son marché intérieur est exigu et se trouve isolé du fait de l'enclavement

intérieur et extérieur et de son éloignement des ports maritimes. La situation économique peut se résumer par l'insuffisance des revenus individuels, la restriction des moyens de l'État, l'inégalité entre les hommes et les femmes et le taux d'analphabétisme.

Notre économie est largement tributaire des ressources environnementales. Conscient des difficultés auxquelles il est confronté, le Gouvernement a opté pour une coopération régionale et internationale en souscrivant à de nombreuses initiatives en matière d'environnement et de gestion durable des forêts telles que la Commission des forêts d'Afrique centrale, le réseau d'aires protégées d'Afrique centrale, le tri national de la Sangha et le partenariat pour la forêt du bassin du Congo.

D'une manière générale la mise en œuvre de la plupart de ces initiatives n'a pas été à la hauteur des attentes car les ambitions ont été très grandes, mais les capacités de mise en œuvre et les ressources financières sont très insuffisantes. Cependant, les sociétés d'exploitation nous imposent des règles environnementales contraignantes alors que la population ne ressent pas les retombées.

Il nous faut contenir et effacer la pauvreté avec la participation de tous. La pauvreté crée l'injustice. À ce titre, je voudrais ici citer le Président Sarkozy dont la version imprimée de son allocution récente indiquait que la justice c'est que l'enfant de pauvre partout dans le monde ait autant de chances de réussir que l'enfant de riche. À cette même tribune, le Président Sarkozy a déclaré :

« La justice c'est que le pays en développement auquel on voudrait imposer des règles environnementales alors que les habitants ont à peine de quoi manger soit aidé pour les mettre en place. La justice c'est qu'on ne puisse pas exploiter les ressources d'un pays sans en payer le juste prix.

[...]

Je lance un appel solennel à l'ONU pour qu'elle prenne en main la question d'une plus juste répartition des profits, de la rente des matières premières, des rentes technologiques. » (A/62/PV.4)

L'État centrafricain est disposé à ouvrir ses frontières aux nations développées, aux investisseurs publics et privés pour accroître les ressources de l'État. La République centrafricaine salue les grandes nations

que sont la France, les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie et certains pays émergents du Sud pour leur volonté de coopération afin de ralentir la détérioration de l'environnement.

Nous remercions l'Union européenne et la Banque africaine de développement pour leur aide, et plus singulièrement le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour avoir permis à la République centrafricaine d'atteindre la prise de décision favorable aux pays pauvres très endettés. Nous louons les actions de ces institutions internationales de financement et leur demandons d'ouvrir une page nouvelle sur l'environnement et l'économie des pays pauvres.

Nous demandons à tous un effort permanent pour réduire l'inégalité entre les hommes et les femmes car en Afrique la femme est très souvent chef de famille dans les régions les plus reculées. Elle joue un rôle très important. De ce fait le soutien de la communauté internationale qui tendrait à faire disparaître cette inégalité apportera une solution au développement durable.

Nous ne pouvons atteindre un environnement sain sans un effacement de l'analphabétisme. Nous souhaiterions que les pays développés du sud comme du nord aident les pays pauvres à créer les conditions d'information et de formation des populations de manière à leur montrer l'intérêt qu'elles ont à préserver l'environnement.

Notre pays est riche. Il veut exploiter la richesse de son sous-sol pour protéger son environnement. Si nous sommes aidés, nous pouvons d'ici à l'an 2015 espérer nous rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans son allocution d'ouverture, le Président a affirmé : « gardez votre esprit calme. Car si votre esprit est calme, le monde entier sera calme » (A/62/PV.4).

Le Président de la République centrafricaine, M. François Bozizé, nous instruit souvent l'esprit :

« L'esprit infini est tout. Le tout est un. Le tout est tout. Et le tout est l'Univers. L'Univers est calme. Si l'on a compris cela, que le monde suive l'exemple du sage en évitant les erreurs du demi-sage qui périclète à cause de sa folie. »

J'ose espérer que ce message trouvera un écho favorable auprès des partenaires aussi bien bilatéraux que multilatéraux de la République centrafricaine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Sam Kutesa, Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda.

M. Kutesa (Ouganda) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer en félicitant M. Kerim d'avoir été élu à la présidence de l'Assemblée générale pour sa soixante-deuxième session. Je tiens à présenter mes remerciements les plus sincères à son prédécesseur, S. E. M^{me} Cheikha Haya Rashed Al-Khalifa, de nationalité bahreïnite, pour la compétence avec laquelle elle a conduit la session décisive que fut la soixante et unième session. Je souhaite également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa direction éclairée de notre Organisation, et plus particulièrement de ses efforts inlassables pour régler les conflits et ramener la paix sur le continent africain et ailleurs.

Il y a 62 ans, les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies se sont réunis, résolus, selon les termes de la Charte, « à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples ». L'organisation qu'ils ont créée allait s'employer à harmoniser les actions des nations pour atteindre ces objectifs communs. Aujourd'hui, l'humanité est confrontée à une menace commune, le changement climatique. C'est à point nommé que l'Assemblée générale a choisi ce thème pour la présente session. Elle contribuera ainsi à appeler l'attention sur un problème mondial qu'aucun pays ne peut résoudre à lui seul. C'est seulement par une action concertée et une coopération internationale continue que l'on peut combattre les effets du changement climatique et éviter qu'il ne s'aggrave.

Il ne fait aucun doute que le changement climatique est le plus grand danger qui menace l'humanité, en particulier les pauvres. La menace de phénomènes climatiques extrêmes comme les inondations et la sécheresse est très préoccupante. Ces phénomènes sont lourds de conséquences pour le développement, en particulier pour les communautés agraires qui ont peu de ressources pour faire face aux difficultés supplémentaires et aux bouleversements qu'ils causent. De plus en plus graves et fréquentes, les sécheresses prolongées compromettent l'approvisionnement en eau de millions de personnes dans les pays pauvres, ainsi que l'agriculture, qui consiste presque entièrement en cultures pluviales et cultures de subsistance et qui est donc vulnérable à la variabilité du climat et au changement climatique.

La vulnérabilité du secteur de la santé est elle aussi manifeste, car les inondations fréquentes provoquent des flambées de maladies transmises par l'eau comme le choléra, la typhoïde et la dysenterie, et augmentent l'incidence du paludisme.

À dire vrai, le changement climatique menace aujourd'hui la sécurité humaine du fait de ses effets sur l'existence même de certains petits États insulaires et de certaines villes côtières et des ravages que causent les ouragans et les typhons.

L'ensemble du monde a été averti il y a plusieurs années du danger du changement climatique. Au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il a été décidé de prendre plusieurs mesures. Nous sommes tous convenus d'adopter un programme en trois volets prévoyant le développement de technologies appropriées, l'accès à ces technologies, l'atténuation des conséquences du changement climatique et l'adaptation au changement. Malheureusement, aucune mesure importante n'a encore été prise pour appliquer les interventions convenues.

Ma délégation pense qu'il est temps maintenant d'entreprendre ces activités hautement prioritaires. Il faut toutefois être conscient que la riposte au changement climatique exigera une volonté politique à tous les niveaux, depuis le niveau central jusqu'au niveau local. Il faut d'urgence collaborer davantage à l'action d'adaptation afin que les pays et les communautés vulnérables puissent faire face aux conséquences inévitables du changement climatique. Le reboisement et la limitation des émissions de gaz à effet de serre sont des mesures urgentes que nous pouvons prendre ensemble. Mais le reboisement ne suffira pas à produire les résultats voulus si l'on n'investit pas suffisamment dans les sources d'énergie renouvelables pour éviter la destruction à grande échelle des forêts pour produire du combustible. Les pays développés devraient encourager les sociétés à investir dans l'hydroélectricité et d'autres sources d'énergie propre dans les pays en développement. Des mesures telles que la quinzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement sont indispensables pour que ces projets voient le jour. Nous devons tous apprendre à préserver et économiser les ressources disponibles pour le bien des générations futures.

L'Ouganda estime que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à

Bali, en Indonésie, en décembre prochain, est cruciale pour apporter une réponse à long terme au changement climatique. Elle offre la possibilité d'entamer des négociations concrètes sur une stratégie mondiale applicable et acceptée de tous. Mais avant la conférence de Bali, cette Assemblée devrait convenir de principes directeurs qui aident à prendre en considération tous les aspects pertinents du problème. Les pays industrialisés devraient montrer l'exemple en réduisant leurs émissions, tandis que les pays en développement devront adopter des stratégies de développement qui limitent les émissions et profiter des mesures d'encouragement à se faire aider pour s'adapter au changement et à limiter les émissions. Nous devons adopter une démarche qui concilie adaptation et atténuation et qui repose sur des dispositifs de financement adéquats et des investissements dans les technologies nouvelles et innovantes.

En tant que Membres de l'ONU, nos pays ont pour objectif une meilleure qualité de vie, associée à une plus grande liberté, comme le proclame notre Charte. Mais la persistance de la pauvreté dans nombre de pays compromet la réalisation de cet objectif. D'après des statistiques récentes, 1,2 milliard de personnes dans le monde vivent avec 1 dollar par jour, et 2,8 milliards avec moins de deux dollars. Le fossé entre riches et pauvres continue de se creuser, à la fois entre les États et dans les États.

La Banque mondiale a indiqué en 2003 que le revenu moyen dans les 20 pays les plus riches était 37 fois supérieur à celui des 20 pays les plus pauvres, rapport qui a doublé depuis 1970. Dans de nombreux pays, surtout en Afrique subsaharienne, le revenu par habitant était plus bas à la fin qu'au début de la dernière décennie. La pauvreté est l'une des plus grandes menaces pour la paix, la sécurité et l'environnement au niveau international.

Lors du sommet du Millénaire, les dirigeants du monde entier ont dit leur détermination de diminuer la pauvreté de moitié dans le monde d'ici à 2015. D'après le rapport à mi-parcours sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) publié en juillet de cette année, certains pays d'Afrique et d'ailleurs montrent qu'il est possible de faire d'importants progrès sur la voie des OMD à condition que le financement soit suffisant, l'essentiel de ce financement devant provenir d'un partenariat mondial renforcé pour le développement. Il est indispensable d'atteindre les cibles de Monterrey.

Face au changement climatique, la lutte contre la pauvreté fait partie intégrante de l'action à mener. Si nous ne combattons pas la pauvreté dans les pays en développement, les populations déshéritées continueront à détruire l'environnement en abattant les arbres pour en faire du bois de chauffe et en perpétuant de mauvaises pratiques agricoles.

Il y a des moyens éprouvés de sortir les gens de la pauvreté. La libéralisation des échanges et la croissance axée sur les exportations ont le potentiel de tirer des millions de personnes de la pauvreté. Néanmoins, pour bénéficier des échanges commerciaux, les pays en développement doivent conférer une valeur ajoutée à leurs matières premières et les vendre en tant que produits finis, profitant des chaînes de valeur appropriées. Cela ne permettra pas seulement d'accroître leurs revenus, mais aussi de créer des emplois, mettant ainsi fin aux migrations en masse vers les pays développés. Ils devraient développer leurs ressources humaines par le biais de l'éducation et de meilleurs services de santé. L'éducation est un facteur crucial pour transformer la société. Une classe moyenne éduquée disposant pour ses dépenses de revenus adéquats est essentielle pour l'industrialisation et la transition des sociétés. C'est ce qui s'est produit dans certains pays de l'Asie du Sud-Est; cela peut se produire ailleurs dans le monde en développement. L'agriculture doit être commercialisée de manière prioritaire. La nécessité pressante d'une intégration régionale en vue d'élargir les marchés est un élément qui y est lié.

Suite à de fortes pressions, de nombreux pays en développement ont éliminé leurs barrières commerciales, alors que les pays développés n'ont pas fait de même dans des domaines essentiels tels que l'agriculture et les textiles, où les pays en développement ont un avantage comparatif. N'est-il pas absurde qu'une vache, dans l'Union européenne, bénéficie d'une subvention de 2,2 dollars par jour, alors que 40 % de la population mondiale vit avec moins de 2 dollars par jour? La Banque mondiale estime que le protectionnisme du monde développé coûte 100 milliards de dollars par an aux pays en développement. Un système équitable exigera que des mesures appropriées soient prises pour remédier aux privilèges commerciaux injustes dont bénéficient les pays développés, qui font obstacle à l'accès au marché. Il est essentiel que les négociations commerciales bloquées dans le cadre du Cycle de Doha reprennent et qu'elles soient menées à bien.

La paix et la sécurité sont les conditions nécessaires au développement durable. L'augmentation des conflits internes et entre États a caractérisé la période qui a suivi la guerre froide. Les conflits internes ont débordé les frontières pour créer une instabilité régionale. Des déplacements internes sont survenus, et la crise internationale des réfugiés qui a découlé de ces conflits a été tout aussi alarmante. Dans certains pays, l'autorité centrale s'est effondrée, créant des paradis pour les terroristes et les trafiquants de stupéfiants avec le cortège de menaces que cela représente pour la paix et la sécurité internationales. Aucune démarche constructive visant à lutter contre la pauvreté et à favoriser la protection de l'environnement n'est possible dans une telle atmosphère.

Le Président assume de nouveau la présidence.

La majeure partie de l'Afrique est désormais pacifique, et la démocratie est renforcée grâce à des élections régulières, au respect des droits de l'homme et à la constitutionnalité. Il y a néanmoins certains domaines qui exigent d'urgence l'attention de la communauté internationale. Il faut assurer la paix et la stabilité au Darfour conformément au cadre convenu à l'échelon international dans la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité. Il faudrait veiller davantage à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix global entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan dans le Sud.

En Somalie, l'Assemblée générale devrait appuyer un processus de paix et de réconciliation ouvert à tous et apporter à la Mission de l'Union africaine en Somalie les ressources nécessaires pour faciliter le maintien de la paix. L'Ouganda a fourni les contingents qu'il avait promis pour le maintien de la paix; nous invitons les autres pays qui ont fait des promesses similaires à les honorer. L'effort international en Somalie doit se concentrer sur le renforcement des capacités afin de permettre au peuple somalien de résoudre lui-même ses problèmes. Nous appelons également le Secrétaire général à mettre la touche finale aux plans prévoyant le déploiement possible d'une force de maintien de la paix de l'ONU pour remplacer la Mission de l'Union africaine en Somalie, comme le demande le Conseil de sécurité dans sa résolution 1772 (2007).

Dans la région des Grands Lacs, différents efforts sont en cours pour renforcer la paix et la sécurité et créer une atmosphère propice au développement. Par le biais de la Commission tripartite plus un, qui réunit la

République démocratique du Congo, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, nous sommes convenus d'un cadre et de mesures pour faire face aux forces négatives qui représentent une menace pour la paix et la sécurité régionales. À cet égard, nous renvoyons les États Membres au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et aux dispositions de la résolution 1756 (2007) du Conseil de sécurité. Le Conseil doit renforcer le mandat et les moyens dont dispose la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo afin de lui permettre de travailler efficacement avec les forces armées congolaises en vue d'éliminer totalement la menace représentée par les forces négatives qui opèrent sur le territoire de la République démocratique du Congo.

Dans le nord de l'Ouganda, nous tenons actuellement des pourparlers de paix avec l'Armée de résistance du Seigneur. Sur les cinq points de l'ordre du jour, deux accords ont été conclus et signés. Il s'agit de l'Accord de cessation des hostilités et d'un accord visant à apporter des solutions globales au conflit. Néanmoins, l'Armée de résistance du Seigneur n'a répondu à aucune des conditions du premier Accord sur la cessation des hostilités. Par exemple, il est stipulé que les forces de l'Armée de résistance du Seigneur doivent se rassembler à Ri-Kwangba dans le sud du Soudan; or, elles ne l'ont toujours pas fait à ce jour. Elles campent toujours dans le parc national de Garamba en République démocratique du Congo. Nous demandons instamment à la communauté internationale de faire pression sur l'Armée de résistance du Seigneur pour qu'elle se rassemble à Ri-Kwangba et d'établir des délais pour les pourparlers. Car les pourparlers ne peuvent durer éternellement. Alors que nous avançons vers un accord de paix global, la compréhension et l'appui internationaux sont nécessaires pour trouver un équilibre entre, d'une part, la nécessité de réaliser une paix et une stabilité durables et, d'autre part, l'impératif de justice.

Je tiens à assurer l'Assemblée générale que l'Ouganda a pleinement conscience de ses obligations telles qu'elles sont définies dans le Statut de Rome, et qu'il n'entend pas les violer. Nous ne saurions tolérer l'impunité. À cette fin, nous travaillons en étroite collaboration avec la Cour pénale internationale pour faire respecter l'obligation de chacun de répondre de ses actes en vertu des dispositions supplémentaires. L'Ouganda organisera une réunion du Groupe consultatif dans le courant de l'année pour mobiliser

les ressources et coordonner les mesures prévues par le programme de réconciliation après le conflit dans le nord de l'Ouganda. La communauté internationale est invitée à appuyer ce programme.

Lorsque vous avez choisi pour thème de la présente session « Agir face aux changements climatiques », Monsieur le Président, je pense que votre objectif était de faire en sorte que la session étudie et recommande des moyens de faire face à cette menace commune. Vous pensiez, comme nous-mêmes, qu'un monde qui ne se soucie pas de ce problème porte irréparablement atteinte aux intérêts des générations futures. Porter remède aux changements climatiques implique de lutter contre la pauvreté, d'assurer la paix et la sécurité, et d'investir dans des sources d'énergie non polluantes, en particulier dans les pays en développement. Cette session représente pour nous un moment décisif où nous nous serons réunis et nous nous entendrons sur les moyens de sauver notre planète.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Kinga Göncz, Ministre des affaires étrangères de la République de Hongrie.

M^{me} Göncz (République de Hongrie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je suis heureuse de vous voir assumer ces fonctions prestigieuses à l'ONU, vous qui êtes une personnalité de haut rang d'un groupe souvent sous-représenté, le Groupe des États d'Europe orientale. Vous pouvez être assuré de l'appui et de la coopération de la délégation hongroise dans l'accomplissement de vos tâches délicates au cours de cette session. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa.

Au cours de la soixante et unième session, les États Membres ont travaillé dur pour s'entendre sur les propositions faites au Sommet 2005, mais il faut faire encore plus pour que le système des Nations Unies soit géré de manière cohérente et efficace. Je pense que le monde a plus que jamais besoin d'un multilatéralisme efficace, qui demeure un mot clef pour l'avenir. Nous devons enregistrer des progrès dans la réforme administrative, l'examen des mandats et le désarmement, et définir de nouvelles mesures concrètes en vue du renouveau du Conseil de sécurité.

La République de Hongrie aurait préféré que la question de la réforme du Conseil de sécurité progresse davantage durant la soixante et unième session de l'Assemblée générale. L'impasse n'était certainement pas due à un manque d'efforts de la part de la Présidente de l'Assemblée générale ou à une pénurie d'idées novatrices. Nous sommes convaincus que la meilleure solution resterait une augmentation équilibrée du nombre de sièges afin de mieux refléter les réalités politiques d'aujourd'hui. Ce processus d'élargissement doit se combiner à une amélioration tangible des méthodes de travail du Conseil.

Nous nous félicitons de l'adoption de la nouvelle résolution relative à la revitalisation de l'Assemblée générale. Il appartient à chaque État Membre de rendre les travaux de l'Assemblée riches de sens et de veiller à que l'Assemblée se saisisse des questions véritablement préoccupantes et prenne des décisions ayant un effet réel sur le processus politique.

J'en viens maintenant à Genève, où d'importantes réformes sont également menées. Le Conseil des droits de l'homme a finalement entamé ses travaux, et l'on attend beaucoup de lui. Le consensus autour du mécanisme d'examen périodique universel envoie le message clair que tous les pays verront leur bilan en matière des droits de l'homme examiné à intervalles réguliers. Ainsi, aucun État n'échappera à la surveillance internationale. Cependant, pour que la démarche soit véritablement significative, nous devons bâtir un mécanisme crédible et robuste. Les procédures spéciales et les contributions des organes conventionnels et des organisations non gouvernementales à l'examen s'avèreront essentielles à cet égard.

Afin de mieux protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, le système des procédures spéciales – un filet de protection unique – continue d'agir efficacement en faveur des victimes de violations des droits de l'homme. Les rapporteurs spéciaux et experts indépendants ont poursuivi leurs travaux, donnant à entendre les sans-voix, même lorsque le Conseil était encore centré sur son renforcement institutionnel.

Nous sommes tout à fait convaincus que les mandats tant thématiques que spécifiques aux pays restent valides, compte tenu des nombreuses violations des droits de l'homme qui ont encore cours au quotidien. À ce propos, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il met l'accent sur la nécessité d'envisager toutes les situations d'atteintes

possibles aux droits de l'homme sur un pied d'égalité. Le fait qu'un pays ne se soit pas vu attribuer un rapporteur spécial ne le dispense pas de ses obligations aux termes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments pertinents.

Je voudrais maintenant faire quelques remarques sur une question qui est chère à mon pays. Nous avons accueilli avec la plus grande satisfaction la récente décision du Conseil des droits de l'homme de mettre en place un forum sur les questions liées aux minorités. J'ai bon espoir que le forum en question constituera une plate-forme utile pour le dialogue et les échanges de vues entre minorités, gouvernements et autres parties prenantes sur les questions relatives aux minorités nationales ou ethniques, linguistiques et religieuses.

Je voudrais insister en particulier sur l'autonomisation des femmes. Nous sommes convaincus de la nécessité d'une participation effective des femmes aux processus de décision, sur les plans tant national qu'international. À cet égard, la Hongrie appuie le débat en cours sur l'avenir du système renforcé de promotion de l'égalité des sexes. Nous nous félicitons des mesures prises en faveur d'une prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Le 30 mars, nous avons assisté à la cérémonie de signature de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ce nouvel outil international améliorera les conditions de vie de quelque 650 millions de personnes handicapées dans le monde, leur garantissant l'égalité des chances dans tous les domaines de la vie. En tant que deuxième État partie à ratifier la Convention et son Protocole facultatif, nous espérons que ceux-ci entreront bientôt en vigueur.

Il y a sept ans, nos gouvernements ont fait au monde une promesse remarquable en adoptant la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). Même s'il est certain que des progrès ont été faits vers la réalisation de ses objectifs, il y a néanmoins des régions du monde où les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) n'auront pas été atteints d'ici 2015 si nous n'intensifions pas nos efforts. Entre-temps, nous devons également insister sur le rôle central des politiques et stratégies de développement nationales dans la réalisation de ces objectifs. La durabilité du développement dépend pour beaucoup de l'appropriation et de la direction nationales. Au niveau mondial, l'ONU dispose d'un avantage comparatif pour ce qui est de fournir l'aide technique nécessaire à

l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes nationaux de développement. Nous appuyons sans réserve les recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies qui appellent à améliorer l'efficacité opérationnelle, la coopération interinstitutions, la prévisibilité et la responsabilité du système des Nations Unies.

Les objectifs du Millénaire pour le développement représentent un engagement mondial en faveur des droits fondamentaux, qui doivent être garantis si nous voulons vraiment renforcer nos démocraties. La démocratie doit aussi s'accompagner de la création des conditions propices au développement économique durable qui permette aux gens d'accéder – à travers des emplois décents – à la possibilité d'un plein épanouissement personnel.

Nous sommes particulièrement heureux que la Hongrie puisse partager ses expériences de transition, en tant que membre du Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour la démocratie et par l'intermédiaire du Centre international pour la transition démocratique, qui est basé à Budapest et a un accord de partenariat avec le Fonds pour la démocratie. Il incombe à l'ONU la responsabilité particulière de relever les défis liés au renforcement des institutions et de promouvoir la démocratie. Comme le dit Amartya Sen, prix Nobel d'économie, les pays n'ont pas besoin d'être prêts pour la démocratie; ils doivent se préparer grâce à la démocratie.

La Hongrie, en tant que nouveau donateur, est déterminée à remplir les obligations énoncées dans la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes prêts à accroître notre aide publique au développement et à mener nos efforts dans le droit fil du Consensus européen sur le développement et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'accroître le volume de l'aide ne suffira pas en soi à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il importe en outre de souligner la nécessité d'améliorer la complémentarité, la coordination et la cohérence dans la coopération pour le développement.

Désormais pleinement intégrés dans les structures de l'Union européenne (UE) et de l'OTAN, nous sommes résolus à opérer un changement qualitatif dans la représentation de la politique étrangère hongroise. Nous voulons la rendre plus visible dans toutes les

parties du monde, à travers une coopération active pour le développement et une politique d'assistance tout aussi engagée, le tout associé à une présence accrue dans les organes de l'ONU. Nous comptons travailler tout particulièrement à mieux équilibrer le champ d'action géographique de notre politique de coopération afin d'y inclure des pays africains, asiatiques et latino-américains. L'intensification de nos initiatives de communication et la création non seulement d'activités d'assistance, mais aussi de liens avec l'Afrique, marqueront le début d'une nouvelle ère dans nos relations avec ce continent.

Nous sommes également prêts à assumer davantage de responsabilités dans divers forums internationaux. Nos ambitions à cet égard s'incarnent tout spécialement dans notre candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2012-2013. Nous voyons dans notre éventuel statut de membre du Conseil une occasion d'établir une coopération constructive avec tous nos partenaires afin d'atteindre nos objectifs communs sur la base d'intérêts et de valeurs partagés.

J'en viens à présent à certaines des questions de politique étrangère les plus pressantes du moment.

La paix et la stabilité dans la région des Balkans revêt une importance fondamentale pour mon pays, et pour l'Europe dans son ensemble. Même si la question du statut futur du Kosovo attire l'attention internationale, nous réalisons qu'elle doit avant tout être traitée en Europe. Néanmoins, l'ONU a jusqu'à présent joué un rôle crucial dans le processus. Nous espérons que tel sera le cas tant qu'une solution adaptée n'aura pas été trouvée.

Il ne fait aucun doute que l'UE peut apporter une contribution de taille en facilitant la recherche d'une solution satisfaisante pour le Kosovo. Une chose est certaine, au milieu de tous les doutes : le statu quo n'est pas une solution. Plus que jamais, la région a besoin de stabilité, de développement économique et de réconciliation interethnique. L'Union européenne y a investi beaucoup en termes d'assistance matérielle, politique et militaire. Elle a également offert aux pays de la région la possibilité de rejoindre ses rangs.

S'agissant de la Serbie, nous sommes convaincus qu'en insistant sur la perspective d'une adhésion future à l'UE, nous pouvons faciliter l'émergence d'une solution à la question du Kosovo.

La Hongrie attend donc avec intérêt un résultat fructueux de la nouvelle série de négociations organisées avec le concours de la « Troïka » UE-États-Unis-Russie, que les parties devraient aborder de manière constructive et franche. Nous espérons que les signes encourageants de confiance et d'esprit constructif domineront tout au long du processus et que les parties pourront convenir d'un accord qui recevra l'aval du Conseil de sécurité.

Nous suivons avec beaucoup d'attention le travail des équipes créées récemment par le Premier Ministre israélien Ehud Olmert et le Président palestinien Mahmoud Abbas afin de négocier les questions fondamentales relatives à l'objectif d'une solution permanente au conflit israélo-palestinien. Nous saluons l'initiative lancée par le Président des États-Unis concernant la tenue d'une conférence internationale en novembre.

La Hongrie s'est fermement engagée en faveur de la reconstruction de l'Afghanistan. En tant qu'État membre de l'Alliance de l'Atlantique Nord, nous participons depuis 2003 à la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, dirigée par l'OTAN. Le 1^{er} octobre 2006, nous avons assumé la direction de l'Équipe de reconstruction de province dans la province de Baghlan. Je suis fier du travail efficace effectué par le contingent militaire hongrois et par les équipes d'aide humanitaire hongroises. En outre, je peux confirmer que notre engagement en Afghanistan est appelé à durer, sachant que celui-ci fait l'objet d'un large consensus politique parmi tous les partis représentés au Parlement hongrois. Néanmoins, nous ne devons pas perdre de vue que la responsabilité principale de la stabilisation et du développement de l'Afghanistan incombe au peuple afghan lui-même. Nous sommes préoccupés par la situation en matière de sécurité et par les attaques menées par les Talibans et les forces antigouvernementales, et nous condamnons fermement toutes les prises d'otages. La production et le trafic de drogue restent une source d'instabilité majeure, et nous notons avec une grave préoccupation l'augmentation de la production d'opium. Nous encourageons le Gouvernement afghan, en étroite collaboration avec la communauté internationale et en particulier avec ses partenaires régionaux, à prendre des mesures efficaces pour stabiliser l'ensemble de la région.

La stabilisation de l'Iraq est l'un des grands défis au Moyen-Orient. Nous apprécions à leur juste valeur les résultats obtenus à ce jour dans la transformation démocratique du pays. Néanmoins, la classe politique

iraquienne doit surmonter son état actuel de profonde division et commencer à emprunter la voie de la réconciliation et de la coopération, afin d'apporter au pays paix et stabilité. En tant que préalable à un règlement durable du conflit, il faut que la communauté internationale permette aux dirigeants irakiens de s'approprier la situation et de gouverner leur pays de manière indépendante.

La Hongrie est très préoccupée par les actes de violence perpétrés par les forces de sécurité du Gouvernement de la Birmanie/Myanmar. Parce que nous sommes attachés au respect des droits de l'homme et de la démocratie, nous condamnons vigoureusement les attaques physiques brutales contre des manifestants pacifiques. Je renouvelle notre appel antérieur, demandant au Gouvernement de la Birmanie/Myanmar de respecter pleinement les droits de l'homme et les normes démocratiques, notamment les droits relatifs à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'expression et d'opinion.

En raison de l'un des conflits les plus inquiétants du continent africain – celui qui fait rage au Darfour – la situation au Soudan et dans les pays voisins reste imprévisible et explosive. La Hongrie se félicite du nouvel élan dans les efforts visant à régler le conflit du Darfour, en particulier l'accord conclu sur le déploiement de la force hybride Union africaine/Organisation des Nations Unies au Darfour et l'adoption subséquente de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité. Nous estimons qu'il est essentiel que l'Opération hybride soit lancée, et que les contingents soient déployés à hauteur des effectifs autorisés et le plus rapidement possible. Je tiens à rendre hommage au Secrétaire général Ban Ki-moon pour avoir fait du règlement du conflit du Darfour une priorité, et pour s'être rendu au Soudan. C'est dans ce contexte que je réaffirme notre appui aux efforts de consolidation et de maintien de la paix des Nations Unies.

La Hongrie se félicite de ce que la Commission de consolidation de la paix ait commencé ses travaux et ait tenu des réunions consacrées à la situation au Burundi et en Sierra Leone. Nous attendons avec intérêt le premier rapport d'activité de la Commission. Celle-ci nous semble un instrument important pour renforcer les capacités de l'ONU de prêter main-forte aux pays sortant d'un conflit.

Nous avons pleinement conscience de la nécessité de renforcer la capacité de l'ONU d'organiser et maintenir des opérations de maintien de la paix

complexes et multidimensionnelles. La Hongrie félicite le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour y parvenir. Nous nous félicitons aussi de la décision de l'Assemblée générale sur la création du Département de l'appui aux missions. Le bilan de mon pays dans le domaine du maintien de la paix démontre que nous sommes prêts à appuyer activement les décisions du Conseil de sécurité. Des contingents militaires et de police hongrois sont présents dans bon nombre de missions de maintien de la paix des Nations Unies, à Chypre, en Géorgie, au Kosovo, au Liban et au Sahara occidental.

Ma récente participation à la cinquante et unième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et mes entretiens avec le Directeur général, M. Mohamed ElBaradei, ont renforcé ma conviction que les questions relatives à la sécurité et la non-prolifération nucléaires doivent rester au premier rang de nos préoccupations.

La Hongrie partage les inquiétudes de la communauté internationale à l'égard du programme nucléaire de l'Iran. Nous déplorons que l'Iran n'ait pas pris les mesures exigées par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA et par les résolutions du Conseil de sécurité – des mesures nécessaires pour rétablir la confiance internationale quant à la nature pacifique de son programme nucléaire. Nous nous sommes félicités de l'adoption des résolutions 1737 (2006) et 1747 (2007) du Conseil de sécurité, et nous nous plions intégralement aux obligations qu'elles fixent. Nous espérons que l'Iran se rendra bientôt qu'une solution diplomatique et négociée est possible et que remplir ses obligations présente bien des avantages.

La Hongrie continue d'appuyer le processus visant à parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne par des moyens pacifiques. Nous nous félicitons des premiers résultats prometteurs des pourparlers à six pays. L'évolution du dossier nucléaire nord-coréen a mis en exergue l'importance d'une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Hongrie appuie tous les efforts multilatéraux, régionaux et bilatéraux qui contribuent de façon efficace à notre objectif commun de parvenir au désarmement et d'empêcher la propagation des armes de destruction massive. De tels efforts doivent aussi viser à renforcer et défendre les grands traités internationaux et les régimes de contrôle des exportations. Dans ce contexte, l'un des problèmes les

plus importants est d'assurer le respect des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En outre, la Hongrie se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, que nous avons ratifiée en avril.

En matière de lutte antiterroriste, il est urgent de mettre en œuvre intégralement et le plus rapidement possible la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. À cet égard, la responsabilité principale incombe aux États Membres, qui doivent aussi participer activement au prochain examen de la mise en œuvre. Une autre priorité majeure pour la Hongrie est la conclusion d'une convention globale sur le terrorisme international.

Quinze ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ou Sommet de Rio, il est manifeste qu'au rythme actuel nos efforts ne vont pas suffire à endiguer les menaces naissantes au niveau mondial, notamment les changements climatiques. L'Union européenne a adopté une position claire sur ce point et a proposé d'accélérer la rédaction d'un nouveau pacte mondial. En tant que membre de l'UE, la Hongrie est pleinement convaincue de l'urgence de la question. Nous espérons que les délibérations en cours sur l'avenir de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto aboutiront à des résultats concrets au cours des deux prochaines années. J'aimerais saisir cette occasion pour saluer les efforts du Secrétaire général Ban Ki-moon visant à sensibiliser la communauté internationale à la question des changements climatiques.

Au nom de mon pays, je tiens à réaffirmer que la Hongrie s'engage à défendre la règle du droit international, à donner la priorité à un multilatéralisme effectif, à propager la culture de la coopération et du règlement pacifique des différends internationaux, et à faire tous les efforts possibles pour préserver un environnement viable pour les générations futures.

Pour terminer, je voudrais dire que la Hongrie est déterminée à travailler avec vous, Monsieur le Président, pendant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, afin de réaliser les objectifs énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à M. Mourad Medelci, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie.

M. Medelci (Algérie) : Il m'est particulièrement agréable de vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-deuxième session. Témoignage de la considération et de la confiance dont bénéficie votre pays, votre élection unanime à cette haute fonction est aussi un signe de reconnaissance de vos compétences et de votre riche expérience d'académicien et de diplomate de talent qui sont, pour nous, des gages de succès des travaux de cette session. Je tiens à vous assurer de l'appui de ma délégation et de son entière disponibilité à vous aider dans l'accomplissement de votre exaltante mission.

Mes remerciements vont également à S. E. Cheikha Haya Rashed Al-Khalifa pour les louables efforts qu'elle a déployés tout au long de la précédente session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les actions qu'elle a engagées constituent en effet un jalon supplémentaire sur la voie de la modernisation et du renforcement de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens par ailleurs à exprimer notre sincère appréciation à M. Ban Ki-moon et lui dire toute notre satisfaction de le voir participer en qualité de Secrétaire général de l'ONU aux travaux de l'Assemblée générale. En le portant unanimement à la tête de notre organisation, nous avons voulu exprimer notre confiance en ses capacités à poursuivre l'œuvre de la réforme de l'ONU entamée par son prédécesseur, en vue de faire de notre institution un outil efficace au service des nobles objectifs de promotion de la paix et du développement dans le monde. Nous devons, dès lors, l'appuyer pour la concrétisation de ce vaste et ambitieux projet.

Il y a deux ans, réunis ici même au sein de cette auguste Assemblée, à l'occasion du Sommet mondial, nos chefs d'État et de gouvernement ont pris des décisions historiques pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Même si nous devons nous réjouir des progrès accomplis à ce jour, il reste que le chemin pour atteindre l'ensemble des objectifs fixés lors du Sommet est encore long. Des efforts restent à déployer, qu'il s'agisse de la riposte la plus appropriée à la sérieuse menace des changements climatiques, qui a fait l'objet de délibérations la semaine dernière, de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de la convention générale sur le terrorisme international qui peine à voir le jour, du renforcement de la cohérence du système des Nations

Unies ou encore de la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies sans laquelle le processus de réforme dans son ensemble serait incomplet. L'Algérie, qui a toujours milité en faveur d'une réforme profonde et globale de l'Organisation des Nations Unies, demeure convaincue que l'engagement résolu et l'adhésion la plus large des États Membres sont essentiels pour parvenir à un consensus de qualité et assurer l'aboutissement heureux de cet ambitieux projet de réforme.

Le monde est, de nos jours, confronté à de nouvelles formes de déstabilisation ainsi qu'à de multiples menaces qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales. C'est le cas en particulier du terrorisme qui est par essence attentatoire au droit élémentaire à la vie et n'épargne aucune région du monde sans distinction de race, de sexe ou de religion. Il commande, de ce fait, une mobilisation internationale résolue et appelle, de la part de la communauté internationale, une réponse collective, ferme et solidaire, seule garante d'efficacité et de durabilité.

C'est pourquoi mon pays, qui a longtemps souffert des affres d'un terrorisme abject qu'il a combattu seul et auquel il a payé un lourd tribut dans l'indifférence internationale dans les années 90, ne peut qu'apprécier la prise de conscience, chaque jour plus grande, des dangers véhiculés par ce phénomène et de la nécessité de le prévenir et de l'éliminer. Convaincue de cela, l'Algérie a appuyé la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU, adoptée en septembre 2006 par l'Assemblée générale (résolution 60/288), et appelle à un engagement des États Membres pour sa mise en œuvre immédiate, en précisant que la lutte contre le terrorisme ne devrait pas reposer uniquement sur la force, mais qu'elle devrait également intégrer le traitement des causes sous-jacentes de ce phénomène à travers notamment la résolution juste et équitable des conflits, et notamment le conflit du Moyen-Orient.

Au-delà des mesures à mettre rapidement en œuvre pour contrecarrer ce phénomène dévastateur, l'urgence se fait également ressentir quant à la nécessité de la conclusion d'une convention générale contre le terrorisme international, comprenant une définition claire du concept du terrorisme, dissociant clairement ce dernier de la lutte légitime des peuples contre l'occupation, et évitant de faire l'amalgame entre ce phénomène et toute religion, civilisation ou sphère géographique données.

Dans un monde tiraillé par les conflits et tourmenté par les extrémismes et les intolérances de tout genre, il apparaît, de nos jours, vital d'œuvrer à l'apaisement des esprits et des cœurs par la promotion d'un dialogue fécond entre les cultures et les civilisations en vue de dissiper les malentendus, d'éliminer les préjugés et les stéréotypes et de renforcer la compréhension mutuelle. Nous devons avec patience, mais aussi avec détermination et dans la solidarité, mettre en échec tous les amalgames ainsi que les thèses véhiculant le dangereux discours des tenants du choc des civilisations.

Notre espoir est grand de voir le Dialogue de haut niveau, que tiendra, dans les jours qui viennent, l'Assemblée générale sur le thème de la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération en faveur de la paix, parvenir à conférer aux débats une rationalité à la hauteur de l'ambitieux projet de l'Alliance des civilisations. L'Algérie, qui se félicite de l'intérêt particulier accordé à cette question et de la nomination de M. Jorge Sampaio, en qualité de Haut Représentant pour l'Alliance des civilisations, ne ménagera aucun effort pour promouvoir la voie, devenue plus que jamais indispensable, à un dialogue fécond des civilisations à même de nous permettre de faire face à nos défis communs que sont le sous-développement, l'ignorance, la pauvreté, le racisme et l'extrémisme.

En dépit des efforts méritoires déployés par notre organisation, l'œuvre de décolonisation reste à parachever. Je voudrais en particulier évoquer ici le cas du Sahara occidental, dernier cas de décolonisation en Afrique, dont le peuple reste toujours privé de son droit à l'autodétermination consacré par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. La communauté internationale avait pourtant nourri des espoirs réels quant à un règlement juste et durable de ce conflit, notamment au lendemain de l'appui unanime apporté par le Conseil de sécurité au plan de paix, proposé par l'ex-Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. James Baker, qualifié, à juste titre, par la résolution 1495 (2003), de « solution optimale à ce conflit » (*par. 1*).

Fermement attachée à la recherche d'une solution pacifique conforme à la légalité internationale, l'Algérie a accueilli avec grande satisfaction l'adoption le 30 avril dernier par le Conseil de sécurité de la résolution 1754 (2007), qui souligne clairement la nécessité de trouver une solution politique juste et durable qui garantisse le droit à l'autodétermination du

peuple sahraoui. Nous formons l'espoir que les négociations entamées en juin de l'année en cours et qui ont repris en août dernier à New York, puissent se poursuivre et permettre aux deux parties, le Maroc et le Front POLISARIO, de parvenir à un accord conforme à la légalité internationale, c'est-à-dire permettant au peuple du Sahara occidental de se prononcer librement et sans contraintes, à travers un référendum d'autodétermination sur son sort.

D'autres drames se produisent en Afrique à la faveur de guerres fratricides, de pandémies, ou encore de catastrophes naturelles. Cette situation tragique ne fait que précipiter davantage les pays en proie à ces problèmes, déjà dépourvus et démunis, dans la précarité et l'incertitude, éloignant ainsi toute perspective de développement économique et social.

Certes, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est attelé, depuis sa mise en place en 2004, à apporter des réponses africaines appropriées aux conflits de la région, mais il n'en demeure pas moins que, pour méritoire qu'elle soit, son action ne saurait être efficace sans un engagement résolu et une assistance importante et soutenue de l'ensemble de la communauté internationale, à l'instar d'ailleurs des efforts remarquables développés récemment pour résoudre la crise du Darfour. La prise en charge effective des problèmes multidimensionnels, liés à la paix, à la sécurité et au développement, auxquels fait face aujourd'hui notre continent, passe également par un appui de la communauté internationale au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui représente un instrument viable pour la prise en charge des préoccupations socioéconomiques de l'Afrique.

Une autre région du monde particulièrement instable, en l'occurrence le Moyen-Orient, traverse une période marquée par une détérioration de la situation se traduisant, au quotidien, par des violences et des crises récurrentes. Cette situation risque, si l'on n'y prend garde, de compromettre tout espoir d'instauration d'une paix durable dans cette région. La communauté internationale est, une fois de plus, interpellée pour qu'elle s'implique davantage en vue de parvenir à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur l'application de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe. À cet égard, l'Algérie se félicite du regain d'attention dont bénéficie l'Initiative de paix arabe, aujourd'hui relayée par la proposition du Président Bush de tenir, cet automne, une conférence internationale de paix, proposition qui

a ranimé l'espoir d'un règlement global du conflit israélo-arabe et que la communauté internationale se doit de soutenir pour éviter un échec qui serait lourd de conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

En Iraq, la situation reste tout aussi préoccupante. Les scènes de violence meurtrière, qui sont le lot quotidien de ce pays frère, et la prééminence des tendances sectaires et communautaires aux dépens des valeurs de la citoyenneté et de la coexistence entre les enfants d'un même peuple interpellent notre conscience collective et nous invitent à aider ce pays en apportant notre contribution à la recherche d'une solution susceptible de préserver l'unité nationale, la souveraineté de l'Iraq et son intégrité territoriale.

Je voudrais également exprimer la préoccupation de mon pays devant l'impasse dans laquelle se trouve, actuellement, le processus multilatéral de désarmement et de non-prolifération. L'échec de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de mai 2005 et l'impasse faite par le Sommet mondial de 2005 sur cette question, qui est pourtant d'une importance vitale pour l'avenir de l'humanité, nous interpellent. Mon pays demeure convaincu que le respect du TNP signifie la mise en œuvre de manière intégrale et équitable de toutes ses dispositions, sur la base d'un équilibre des droits et des obligations des parties. Les trois piliers fondamentaux sur lesquels repose ce traité doivent rester complémentaires et indissociables. Aussi Le souci de la prévention de la prolifération nucléaire ne saurait-il être érigé en prétexte pour empêcher les pays en développement d'accéder à la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

C'est animée de cette profonde conviction que l'Algérie a accueilli, le 9 janvier 2007, la première conférence régionale africaine de haut niveau portant sur la contribution de l'énergie nucléaire à la paix et au développement durable, qui s'est fixée comme objectif de traduire la préoccupation commune africaine de mettre l'énergie nucléaire au service de la promotion de la paix et du développement durable sur le continent africain.

La question du développement a toujours été au cœur des préoccupations de la communauté internationale. Sous cet angle, il est de la plus haute importance qu'elle continue à figurer parmi les plus hautes priorités de l'Organisation. À la faveur notamment du Sommet du Millénaire de septembre 2000 et des réunions suivantes qui se sont tenues sous

l'égide des Nations Unies ou en dehors du système des Nations Unies, la problématique du développement s'est, en effet, imposée comme l'un des défis majeurs que la communauté internationale devra relever, au même titre que la paix dont elle est indissociable. C'est dans cet esprit que les chefs d'État africains initiateurs du NEPAD et les dirigeants du Groupe des Huit (G8), réunis en juin dernier à Heiligendamm, en Allemagne, se sont penchés sur la question de la paix et du développement en Afrique, qui figurait parmi les questions inscrites à l'ordre du jour. Mon pays se félicite de la décision prise par le G8 de porter à 60 milliards de dollars l'aide accordée par les pays membres du Groupe à la lutte contre le sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres pandémies en Afrique.

La mise en œuvre de cette décision ainsi que des avancées dans d'autres domaines, tels que la libéralisation effective du commerce international, devraient pouvoir constituer des étapes importantes sur la voie de la réalisation des objectifs que la communauté internationale s'est fixés en matière de développement. Pour ce faire, il est de notre point de vue, tout aussi impératif que l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les pays développés, s'impliquent davantage et honorent leurs engagements pris lors du Sommet du Millénaire de 2000, de la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey en 2002, de la Conférence sur le développement durable de Johannesburg en 2003 et du Sommet mondial de 2005.

Nous nous félicitons, à cet égard, de l'apparition de signes encourageants à l'occasion du débat de haut niveau sur les changements climatiques qui s'est tenu ici la semaine dernière, attestant de l'émergence d'une conscience collective quant à la réalité de la menace que les changements climatiques font peser sur l'humanité et de sa corrélation avec la problématique du développement. Il nous faudra souligner, ici, le rôle central qui doit être celui des Nations Unies dans la conduite des négociations en prévision de la conférence des États parties sur les changements climatiques prévue à Bali, afin que ce rapprochement se traduise, à l'expiration du Protocole de Kyoto en 2012, par un régime mondial porteur d'une stratégie de réduction des émissions qui soit juste, efficace et équitable et fondée sur le principe de la responsabilité commune mais différenciée. Il s'agit, en définitive, de préserver les intérêts des pays en développement et particulièrement des pays africains, qui tout en étant

les moins pollués restent les plus exposés aux effets des changements climatiques.

Décidée à poursuivre sa participation active à la mobilisation mondiale en faveur de la promotion de l'environnement, l'Algérie a désormais inscrit sa stratégie énergétique dans le cadre du développement durable en y intégrant la promotion des énergies renouvelables.

Il me plaît également de rappeler, que l'Algérie a eu l'insigne honneur d'accueillir, le 5 juin 2006, les festivités de la Journée mondiale de l'environnement et, du 17 au 19 décembre 2006, la Conférence internationale sur la désertification, organisée pour clôturer l'Année internationale des déserts et de la désertification, qui n'est pas sans lien avec la problématique des changements climatiques.

L'Algérie, qui a fait sienne la Déclaration du Millénaire, n'a ménagé aucun effort pour la traduire en actes concrets dans sa politique nationale de développement. Elle œuvre également, dans le cadre de l'initiative du NEPAD, à promouvoir tous les efforts tendant au développement du continent africain.

La consolidation des réformes au plan interne, à travers le renforcement de la démocratie et de l'état de droit, en tant qu'un des leviers importants de la bonne gouvernance, s'inscrit dans le cadre de notre volonté de poursuivre la modernisation de notre État, de notre économie et de notre société. C'est dans cet esprit que l'Algérie s'est volontairement soumise à l'examen par les pairs, dans le cadre du mécanisme d'évaluation africain créé à cet effet. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts africains tendant à contribuer concrètement à l'ancrage de la bonne gouvernance dans chacun des pays africains et sur notre continent dans son ensemble.

Un rapport a été soumis aux chefs d'État membres du mécanisme africain d'évaluation par les pairs, à Accra, en juin 2007, qui met notamment en relief les grandes avancées de l'Algérie dans le domaine économique et social. Ce rapport s'est également félicité des démarches entreprises en faveur de la réconciliation nationale, fruit d'une décision politique courageuse et lucide du Président Abdelaziz Bouteflika, inscrite aujourd'hui dans les faits au terme d'un référendum populaire qui a très largement confirmé cette option.

Pour terminer, je voudrais rappeler qu'en 2005, lorsque nous avons célébré le sixième anniversaire

de la création de l'Organisation des Nations Unies, nous avons établi une feuille de route pour engager une authentique refonte de l'architecture des relations internationales en adaptant notre Organisation au monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Seule une organisation efficace, juste et crédible peut être capable de se mettre en phase avec les exigences induites par les changements et les bouleversements que connaît aujourd'hui notre monde pour assurer la paix, la sécurité et le développement pour les générations à venir. C'est là la ferme conviction de l'Algérie et de l'ensemble de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Yémen, S. E. M. Aboubakr Al-Qirbi.

M. Al-Qirbi (Yémen) (*parle en arabe*) : En tout premier lieu, je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir été élu pour présider l'Assemblée générale à sa sixante-deuxième session. Je suis convaincu que, sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès grâce à votre sagesse et à votre expérience. Je vous souhaite un franc succès. Je souhaiterais également féliciter S. E. Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa, du Royaume de Bahreïn frère, Présidente de l'Assemblée générale à sa sixante et unième session, de tous les efforts constructifs et concrets qu'elle a déployés pour que les travaux de l'Assemblée soient couronnés de succès et aboutissent à des résultats positifs.

La sixante-deuxième session de l'Assemblée générale coïncide avec le sixième anniversaire de l'adhésion de mon pays à l'ONU, le 30 septembre 1947. La République du Yémen a été l'un des premiers pays à prendre conscience de l'importance de la participation et de l'interaction au sein d'un forum international qui sert de nobles objectifs humains, ceux-là mêmes qui ont motivé la création de l'Organisation. Nous avons aussi pris conscience du rôle que l'ONU joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour promouvoir la coopération entre les États Membres en vue de la prospérité de toutes les sociétés.

À cette occasion, je voudrais mentionner les transformations que la République du Yémen a connues depuis sa création le 22 mai 1990, que ce soit dans le domaine du développement humain, des libertés, de la démocratie ou de la protection des droits de l'homme. Cependant, au cours des deux dernières années surtout, nous avons réussi à établir une bonne gestion des affaires publiques et à mobiliser la

participation populaire lors d'élections municipales, et nous avons lancé un programme intégré ambitieux de réforme économique, politique, social, judiciaire et administratif. Ce programme est connu sous le nom de Programme national de réforme.

Les élections présidentielles et législatives qui ont eu lieu en septembre 2006, dont la transparence et la régularité ont été attestées par tous les observateurs internationaux, sont la preuve de l'exercice de la démocratie, de la liberté d'expression et du changement pacifique de gouvernement, du pluralisme, et de la décentralisation de la gestion des affaires publiques. Le Yémen a aussi conféré un pouvoir important aux conseils locaux. Plusieurs textes législatifs ont été votés par le Parlement yéménite pour lutter contre la corruption, notamment celui portant création de la Commission suprême anti-corruption. Ces textes traitent des achats, des appels et soumissions d'offres, et de la création d'une commission indépendante, de la déclaration de situation financière des fonctionnaires et d'une réforme de base de l'appareil judiciaire. Le Gouvernement entend maintenant amender les lois sur la presse pour éliminer tout obstacle à une presse libre.

Le Yémen a accédé à plusieurs accords internationaux sur la lutte contre la corruption, notamment à l'Initiative internationale pour la transparence dans l'industrie minière.

Aujourd'hui, le monde est témoin des changements politiques au Yémen : liberté d'expression et de manifestation pour ses citoyens, accordée par la Constitution et la loi. Même si certains ont fait usage de ces libertés pour propager l'anarchie et la violence, le Gouvernement a agi à leur égard conformément à la Constitution et à la loi.

Je réaffirme que mon pays respecte l'approche qu'il s'est lui-même fixée : démocratie, pluralisme politique et changement pacifique de pouvoir, recours aux urnes en tant que seul et meilleur moyen de changement. Il convient de rappeler que le Gouvernement yéménite a déclaré son intention d'amender la Constitution de manière à réduire le mandat présidentiel de sept à cinq ans, ainsi que le mandat des députés de six à quatre ans. Il a aussi l'intention d'amender la loi sur les autorités locales afin que les gouverneurs soient élus directement et que les administrations locales deviennent des gouvernements locaux, et ce, pour une décentralisation

plus accentuée et une meilleure participation à la gestion des affaires publiques.

Pour poursuivre sur cette voie, le Yémen doit faire face à plusieurs défis dans le domaine du développement, de la pauvreté et du chômage. Ces défis obligent le Yémen à appeler les autres pays et les organisations internationales à l'aider à éliminer les obstacles et à accroître leur aide au développement au Yémen, parce que l'aide par habitant accordée aux Yéménites ne satisfait pas aux normes internationalement reconnues.

Personne ne remet en cause aujourd'hui l'existence du réchauffement de la planète, les conséquences des changements climatiques que connaît le monde, ou les dégâts causés à l'environnement. Il est donc tout simplement naturel de souligner que nous devons tous assumer notre responsabilité commune en maîtrisant les dégâts générés par certaines politiques ou pratiques malavisées, car les effets dévastateurs de ces politiques sont évidents pour chacun d'entre nous. Au cours de l'année écoulée, nous avons été témoins d'inondations, d'ouragans et du réchauffement de la planète dans de nombreuses régions du monde. L'avenir nous réserve encore bien des catastrophes qui pourraient affecter ou anéantir des millions d'individus, en particulier dans le tiers monde. Et les pauvres continueront à payer les plaisirs des riches.

Nous souhaiterions rappeler tous les accords relatifs à l'environnement et les résolutions qui ont été adoptés lors de conférences pour le protéger. Nous devons alors nous employer à maîtriser les changements climatiques qui provoquent la désertification et les inondations.

La situation tendue dans les territoires palestiniens et la violence que les Palestiniens endurent de la part des israéliens sont des faits qui vont à l'encontre des dispositions de la Charte des Nations Unies, du droit international, des accords internationaux, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la quatrième Convention de Genève. Si par le passé les Arabes ont été critiqués parce qu'ils n'ont pas dit ce qu'ils préconisaient pour mettre fin au conflit israélo-palestinien, ils ont été surpris qu'Israël et la communauté internationale n'aient fait aucun cas de l'Initiative de paix arabe, et ce malgré tous les éléments qui auraient conduit à une solution complète, juste et durable au conflit. Dès lors, nous espérons que le comité de suivi arabe pour l'Initiative de paix arabe aura créé un climat positif en faveur de la tenue d'une

conférence internationale, sous une supervision internationale, pour instaurer la paix au Moyen-Orient. Nous espérons aussi que les États-Unis d'Amérique tiendront leur promesse quant à la création d'un État palestinien sur le sol national, avec la sainte Jérusalem comme capitale, sur la base des principes de la souveraineté totale, de la viabilité et du retour des réfugiés; et nous espérons que cette solution sera élargie pour comprendre un retrait total des Israéliens du Golan et des fermes de Chebaa. Nous insistons sur l'importance de la participation de toutes les parties concernées à cette conférence internationale qui se tiendra prochainement.

À cette occasion, nous appelons nos frères palestiniens à renouer le dialogue, à unifier leurs positions, à respecter l'Initiative de paix arabe, à réorganiser la maison palestinienne conformément à la Constitution et à la légitimité palestinienne. Je fais référence ici à la dernière initiative yéménite de rassembler les factions palestiniennes pour servir l'unité et les ambitions du peuple palestinien.

La République du Yémen accueille favorablement la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité sur l'Iraq. De cette tribune, le Yémen appelle la communauté internationale à se tenir aux côtés du Gouvernement iraquien élu pour asseoir son autorité et mettre un terme à la violence sectaire, contrôler toutes les milices armées et faire face aux éléments terroristes qui cherchent à propager l'anarchie et à fragiliser la résistance légitime, ainsi qu'à saper les efforts de réconciliation nationale. Nous soulignons la nécessité d'un dialogue entre tous les groupes nationaux en Iraq pour parvenir à une vision commune susceptible de rétablir la sécurité et la stabilité en Iraq, et son rôle de pionnier dans la région. La République du Yémen appelle tout le monde à cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Iraq, à respecter son unité et son caractère arabe, à mettre un terme à l'occupation de ses territoires et à rejeter tout plan de scission du pays.

S'agissant du Soudan, nous nous félicitons que son gouvernement ait accepté une extension des forces et du mandat de l'opération hybride de l'ONU et de l'Union africaine au Darfour. Nous appuyons les efforts entrepris par le Gouvernement soudanais pour rétablir la paix dans cette région conformément au plan de sécurité présenté par le Conseil de sécurité, étant entendu que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité du Soudan ne seront compromises sous aucun prétexte.

La République du Yémen se félicite de l'accord de réconciliation signé par les factions somaliennes au Royaume d'Arabie saoudite, un accord qui est le résultat des efforts africains, arabes et de la communauté internationale. Le Yémen appelle tous les acteurs internationaux à aider et à appuyer le Gouvernement fédéral de transition de manière qu'il puisse reconstruire la Somalie. Nous soulignons l'importance d'envoyer suffisamment de forces de maintien de la paix africaines pour stabiliser et normaliser la situation en matière de sécurité en Somalie. Ceci accélérerait le retrait des forces éthiopiennes. Comme cela a toujours été le cas, la République du Yémen restera partenaire du processus de réconciliation en aidant toutes les parties, en rejetant toute intervention étrangère en Somalie, et en soulignant la nécessité de reconstruire la Somalie pour permettre au Gouvernement de transition de rétablir les institutions de l'État.

La République du Yémen tient à souligner le droit qu'ont les pays de posséder la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Elle continue d'appuyer une mesure spéciale de l'Assemblée générale déclarant le Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que les résolutions demandant à Israël de respecter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) afin de garantir la stabilité de la région et d'y prévenir une course aux armements nucléaires.

La République du Yémen souligne qu'il est important de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000. Nous appuyons aussi les objectifs énoncés dans le Consensus de Monterrey. Mon pays est convaincu que la mobilisation de ressources financières pour le développement et leur utilisation efficace dans les pays en développement et dans les pays en transition sont essentielles et qu'il faut encourager un véritable partenariat international dans ces domaines. Il convient de souligner que la responsabilité de la création et de la gestion des programmes de développement incombe avant tout aux gouvernements nationaux, sur la base de leurs priorités, besoins et caractéristiques particulières, et dans le respect des stratégies internationales découlant des objectifs du Millénaire pour le développement. Ceci doit se faire dans le cadre d'un partenariat avec les pays donateurs et les organisations internationales, dans le respect des objectifs et des programmes nationaux consacrés au développement humain.

La République du Yémen souhaite que l'être humain soit au cœur de son développement et soit son objectif et elle a placé les OMD au rang des priorités importantes de ses politiques et de son plan quinquennal de développement pour la période 2006-2010. Elle s'est employée à y intégrer les dimensions sociale, économique et environnementale du développement. Elle a également fait participer les organisations de la société civile à la mise en œuvre de ces stratégies. De surcroît, mon pays coopère avec les pays donateurs, les institutions internationales spécialisées et d'autres institutions dans la mise en œuvre de son troisième plan quinquennal, l'objectif étant de réduire la pauvreté en soutenant de petits programmes, en étendant l'enseignement technique, en renforçant le pouvoir d'action des femmes, en offrant des services et des possibilités d'investissement et en renforçant la bonne gouvernance. Il s'agit d'un plan ambitieux qui ne pourra réaliser pleinement son objectif de susciter des changements qualitatifs dans le développement humain au Yémen que s'il bénéficie d'un appui international.

Toutefois, la mise en œuvre de ce plan de réforme ambitieux est confrontée à des difficultés, dont l'augmentation fréquente des prix des produits alimentaires comme la farine de blé, ce qui a eu une incidence sur les conditions de vie des Yéménites, leur imposant un fardeau de plus en plus lourd. Par conséquent, il appartient aux pays riches de réfléchir à la manière de traiter l'inflation sur les marchés internationaux pour que les efforts déployés par les pays pour mettre en œuvre des réformes ne soient pas compromis et pour que ces pays puissent trouver un juste équilibre entre les coûts de la réforme d'une part, et les niveaux de vie, la paix sociale et la stabilité politique d'autre part.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour les efforts sincères et assidus qu'il déploie à la tête de l'Organisation. Nous sommes convaincus qu'il est capable de la diriger dans l'intention d'instaurer la justice et de respecter les principes et les valeurs de l'ONU auxquels nous aspirons tous. Nous espérons qu'il continuera à donner l'impulsion nécessaire, notamment dans la recherche d'une paix juste et complète au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pranab Mukharjee, Ministre des affaires extérieures de l'Inde.

M. Mukharjee (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Ma délégation vous assure de sa pleine coopération dans l'examen des problèmes recensés dans le rapport annuel du Secrétaire général (A/62/1) et alors que nous nous attelons de manière responsable et créative aux volets restants de la réforme de l'Organisation.

Je voudrais, tout d'abord, exprimer la profonde gratitude de l'Inde à tous les États Membres pour l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée générale de la résolution 61/271 décidant de la célébration de la Journée internationale de la non-violence chaque année, le 2 octobre, date de naissance du Mahatma Gandhi. Je compte sur la participation des États Membres à la plénière officieuse de l'Assemblée générale et à d'autres événements qui seront organisés demain à l'ONU pour marquer la première Journée internationale de la non-violence.

Un thème central du débat de cette année – agir face aux changements climatiques – est à la fois pertinent et opportun. Les vues de l'Inde ont été présentées à la réunion de haut niveau sur les changements climatiques qui s'est tenue le 24 septembre. Avec l'échange de vues qui va avoir lieu dans le débat général, cela constituera sans nul doute une toile de fond utile pour la prochaine réunion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Bali (Indonésie) cette année.

Les pays en développement sont ceux qui souffrent le plus des conséquences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Ceux sont eux les plus vulnérables et ceux qui manquent le plus de moyens pour y faire face. Les mesures de lutte contre le changement climatique doivent être fondées sur des stratégies d'atténuation des conséquences et d'adaptation prévoyant une juste répartition des charges et des modes de production et de consommation viables. Les charges doivent être réparties en sachant à qui incombe la responsabilité première de l'actuelle concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et sans exclure un développement économique rapide et soutenu des pays en développement qui, en tout état de cause, leur est indispensable pour qu'ils puissent s'adapter.

La technologie est l'autre domaine essentiel sur lequel il faut agir. Il est important que les pays en

développement aient accès aux technologies propres indispensables. Le régime des droits de propriété intellectuelle doit concilier le dédommagement des innovateurs et le bien commun de l'humanité. Nous avons besoin à l'heure actuelle d'une action internationale concertée pour faire face au changement climatique selon le principe des responsabilités différenciées et des capacités respectives, et selon la situation de chaque pays et des conditions sociales et économiques qui y prévalent. L'Inde, pour laquelle la sécurité énergétique est un impératif national, contribue très peu aux émissions de dioxyde de carbone, ses émissions par habitant équivalant seulement au quart environ de la moyenne mondiale. Mais nous n'en sommes pas moins déterminés à faire en sorte que nos émissions de gaz à effet de serre par habitant ne dépassent pas celles des pays industrialisés à mesure que notre économie se développe.

La pauvreté et le sous-développement sont parmi les problèmes cruciaux de notre époque. Il est primordial qu'une croissance économique soutenue éradique la pauvreté dans les pays en développement. Toutefois, la croissance économique doit aussi être mesurée à l'aune de l'inclusion sociale. La croissance seule ne suffit pas si ses bienfaits ne sont pas suffisamment généralisés, non seulement en termes de revenu et d'emploi, mais aussi en ce qui concerne la santé, la nutrition et l'éducation pour tous.

J'affirme la volonté de l'Inde d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement indien attache la plus grande importance à une croissance qui n'exclue personne, y compris à l'autonomisation des femmes sur les plans politique, juridique, éducatif et économique, à un système de santé publique efficace et financièrement abordable et à un accès facilité à l'éducation, surtout pour les personnes défavorisées.

La réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international a manifestement pris du retard. La communauté internationale, par l'intermédiaire du système des Nations Unies, doit mieux soutenir les efforts que font les pays en développement pour atteindre ces objectifs. Une réforme globale de l'architecture financière internationale est essentielle à cet égard. L'ONU doit jouer un rôle important en supervisant cette réforme. Celle-ci doit prévoir des mesures permettant aux pays en développement de se faire mieux entendre et d'occuper une place plus importante dans les

institutions de Bretton Woods. Le processus de réforme doit être mené à sa conclusion logique si ces institutions veulent gagner en crédibilité.

Nous devons aussi réagir au plus vite à la regrettable inversion des flux de ressources mondiaux. Aujourd'hui, au lieu de couler vers les pays en développement qui en ont tant besoin pour soutenir leurs plans nationaux de développement économique, les ressources s'en échappent. L'aide publique au développement a nettement baissé en 2006 et demeure bien inférieure à la cible de 0,7 % du produit national brut. Elle sert principalement à financer l'allègement de la dette. Le fait que cette baisse survienne après tant d'années de libéralisation et de mondialisation révèle notre échec collectif. Peut-être devrions-nous envisager des mécanismes, par exemple une commission internationale de la dette, pour remédier au problème de la dette des pays en développement.

Les pays les moins avancés, qui subissent de plein fouet la hausse des prix de l'énergie, sont dans une situation plus délicate encore. Le partenariat mondial pour le développement continue d'avoir parmi ses grands objectifs d'augmenter et de rendre prévisible le flux de ressources aux pays en développement. L'Inde continuera de faire ce qui est en son pouvoir pour aider les autres pays en développement à renforcer leurs capacités et pour leur apporter une aide publique au développement dans la mesure de ses moyens. D'ici la fin de l'année, elle n'appliquera aucun tarif douanier aux importations en provenance des pays les moins avancés.

Autre impératif : faire des progrès rapides et importants au cycle de négociations commerciales de Doha en se fondant sur la primauté de la dimension développement. Nous devons retourner à la table des négociations en étant plus conscients encore qu'auparavant de l'urgence de la situation mais en reconnaissant qu'il demeure crucial de respecter le mandat existant. Les intérêts des cultivateurs pratiquant l'agriculture de subsistance ne peuvent être ignorés ni assimilés à ceux d'autres secteurs. Un lien illogique entre l'agriculture et l'accès aux marchés non agricoles ne fera que compliquer les conséquences du cycle sur le développement. Le principe fondamental de traitement spécial et différencié pour les pays en développement reste un impératif catégorique.

Dans le cadre de son engagement de réaliser les droits de l'homme pour tous, et en qualité de membre du Conseil des droits de l'homme, l'Inde participe

activement à l'élaboration du cadre institutionnel de cet organe, y compris le mécanisme d'examen périodique universel, en s'appuyant sur une coopération internationale efficace, principe qui est à la base des méthodes de travail du Conseil. L'Inde s'emploiera à définir un cadre normatif international pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Elle est honorée d'être l'un des premiers signataires de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. De plus, j'ai eu l'honneur aujourd'hui de déposer l'instrument par lequel l'Inde a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

En tant que plus grande démocratie du monde, l'Inde a mis en place un système d'administration locale autonome avec des institutions démocratiquement élues et représentatives à tous les niveaux : le village, le district, l'État et la nation. La volonté de rendre plus concrète la démocratie participative pour chaque citoyen indien sous-tend ce qui est peut-être l'une des plus grandes expériences sociales dans le monde d'aujourd'hui, à savoir le transfert du pouvoir de décision à près d'un million de femmes qui sont des représentants locaux élus. Ainsi, les femmes ne sont pas seulement les bénéficiaires du changement en Inde, elles en sont aussi les agents.

En tant que plus grande démocratie du monde, il était normal aussi que l'Inde soutienne la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Nous avons fait une contribution initiale de 10 millions de dollars au Fonds et nous continuons à participer de façon active et constructive à la réalisation des objectifs en vue desquels il a été créé. Comme gage de notre engagement dans cette initiative louable, j'ai le privilège d'annoncer une contribution supplémentaire de 10 millions de dollars au Fonds des Nations Unies pour la démocratie.

Le système international ne peut pas être réorganisé rationnellement sans une réforme globale de l'ONU. Si l'on veut que l'Organisation reste la pierre angulaire de la communauté internationale au XXI^e siècle, elle ne doit pas rester embourbée dans les réalités des années 40. Malgré la mise en œuvre approfondie du programme de réforme de l'ONU, qui a résulté du Document final du Sommet mondial de 2005, cette réforme demeurera inévitablement incomplète sans une réforme globale, l'expansion du Conseil de sécurité et la revitalisation de l'Assemblée générale. Les éléments et les idées relatives à la réforme du Conseil ont été débattus pendant plus d'une

décennie dans de nombreux rapports et au cours d'interminables consultations. Il est temps que les négociations intergouvernementales commencent afin de rendre le Conseil de sécurité plus démocratique, plus représentatif et plus adapté.

De concert avec nos partenaires d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, nous avons présenté un projet de résolution le 11 septembre 2007, énonçant les principes sur lesquels la réforme doit se fonder pour être significative. Figurent parmi ces principes l'augmentation du nombre de membres, permanents et non permanents; une plus grande représentation des pays en développement et une représentation des pays développés qui reflète les réalités du monde actuel; une amélioration générale des méthodes de travail du Conseil de sécurité, s'agissant notamment d'assurer un plus grand accès aux petits États insulaires. Nous nous félicitons des déclarations récemment prononcées à cette tribune par le Président Bush des États-Unis d'Amérique et par d'autres dirigeants du monde quant au fait qu'il est nécessaire pour le Conseil de sécurité de procéder à une réforme dans ses deux catégories de membres : membres permanents et membres non permanents. Il est grand temps de donner collectivement effet à ces idées.

La réforme de l'ONU serait également incomplète sans la revitalisation de l'Assemblée générale. L'objectif central de cette revitalisation doit être le rétablissement et le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, comme cela a été envisagé initialement dans la Charte.

Compte tenu de l'importance des activités de développement pour le monde en développement, l'Inde estime qu'il y a un besoin parallèle de réformer les activités opérationnelles de l'ONU en faveur du développement. Étant donné que ces activités visent à appuyer l'action des États Membres, il s'ensuit que les États Membres doivent choisir leur direction et leur forme par le biais d'un processus intergouvernemental. L'épreuve de vérité pour toute proposition de réforme consiste à savoir si elle améliore l'appui apporté par l'ONU aux efforts des pays bénéficiaires. L'Inde jugerait donc les propositions de réforme à l'aune de leur impact sur le terrain, de l'amélioration apportée à l'efficacité du système, et de l'impact sur les coûts des transactions opérées par les organismes du système des Nations Unies qui s'occupent du développement.

De même, les initiatives visant à l'élimination complète des armes nucléaires n'ont réalisé que des

progrès limités jusqu'ici. Malgré quelques avancées, le monde est encore loin de pouvoir réaliser l'objectif d'élimination totale des armes nucléaires. L'engagement de longue date de l'Inde à l'égard du désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et global est consacré dans la vision du regretté Premier Ministre Rajiv Gandhi en faveur d'un monde libéré des armes nucléaires et de la violence. Cette vision a été exposée il y a près de 20 ans. Elle garde toute sa valeur aujourd'hui.

Elle est d'autant plus pertinente aujourd'hui que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire peuvent satisfaire la demande inexorablement croissante de sources énergétiques nouvelles et non polluantes pour stimuler le développement économique. Nous présenterons des propositions aux États Membres et à cette Organisation pour voir comment nous pouvons recentrer notre attention sur le désarmement général et complet, en particulier le désarmement nucléaire. Le désarmement est l'objectif que nous nous sommes fixés; il va au-delà de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

Nul n'ignore que l'Inde a un excellent palmarès en matière de prévention de la prolifération des technologies sensibles. Cela est conforme à notre volonté d'être une puissance nucléaire responsable. L'Inde est disposée à travailler avec la communauté internationale pour forger un nouveau consensus international sur la non-prolifération. La communauté internationale se doit d'intensifier ses efforts visant à faire face à la menace bien réelle que représente le lien existant entre la prolifération des armes de destruction massive et des matières et technologies connexes et la capacité des acteurs non étatiques de les acquérir. Le risque que pose l'intersection entre la prolifération et le terrorisme est réel et sérieux. L'objectif central doit être de veiller à ce que notre solidarité verbale se traduise par des actes concrets.

L'adoption en septembre dernier de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies a représenté un événement marquant, signalant la volonté de la communauté internationale de lutter contre cette menace de manière coordonnée et holistique. Aussi salutaire que soit cette Stratégie, il convient d'en faire beaucoup plus pour combattre la menace désormais représentée par le terrorisme international. L'Inde est convaincue que sans l'adoption rapide d'une convention globale luttant contre le terrorisme international, la lutte mondiale contre le terrorisme restera incomplète et ne réussira

probablement que partiellement. Nous devons veiller à ce qu'il y ait une tolérance zéro pour toutes les formes de terrorisme.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir de voir nos délibérations de l'année à venir nous mener à une action éclairée. Avec la maturité et la volonté nécessaires, nous serons en mesure de surmonter les nombreux défis qui nous attendent.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Patteson Oti, Ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et de l'immigration des Îles Salomon.

M. Oti (Îles Salomon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'ai le privilège d'intervenir devant vous aujourd'hui à la place de mon Premier Ministre, M. Manasseh Sogavare, pour réaffirmer le ferme attachement du Gouvernement et du peuple des Îles Salomon aux principes, idéaux et valeurs qui nous réunissent dans cette salle tous les ans en vue de les réexaminer et de les réaffirmer. Le privilège d'appartenir à l'ONU permet à mon pays de siéger parmi les États Membres et de se prononcer pour ou contre les décisions portant sur des questions qui nous unissent ou nous divisent. Appartenir à cette Organisation pendant presque la moitié de son existence est une grande réalisation pour un pays âgé d'à peine 30 ans. Les enseignements que nous avons tirés pendant ces 30 années ou presque en tant qu'État souverain ont enseigné aux Îles Salomon de nombreuses leçons que nous pouvons partager avec le reste du monde. Nous sommes notamment bien placés pour mettre en lumière la fragilité de notre indépendance en tant que peuple dont la survie est tout aussi menacée que garantie par notre interdépendance avec la communauté internationale représentée dans cette Assemblée.

M. Tamsir Jallow (Gambie), Vice-Président, assume la présidence.

Monsieur le Président, au nom de mon Premier Ministre et de plus d'un demi-million d'habitants des Îles Salomon, je voudrais commencer par vous féliciter pour votre récente élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Avec le Secrétaire général Ban Ki-moon, vous avez été choisi par le destin pour témoigner de votre dévouement à une cause qui relève de la survie même de l'humanité. Nous sommes persuadés que vous ferez ce qu'il faut afin de nous permettre d'atteindre les meilleurs résultats possibles. Vos distingués

prédécesseurs ont ouvert des voies nombreuses pour le progrès de l'Organisation sur lesquelles vous devez maintenant cheminer afin d'honorer les promesses inscrites dans la Charte vis-à-vis de nous-mêmes et de ceux que nous avons le privilège de représenter.

Il s'est produit beaucoup de choses dans les Îles Salomon depuis que mon Premier Ministre a pris la parole à l'Assemblée en septembre de l'année dernière. S'agissant d'abord des événements cataclysmiques, il y a juste six mois, une série de séismes et de tsunamis ont terrorisé, ravagé et absorbé une partie de nos îles, leurs habitants, leurs maisons, leurs jardins, leurs animaux et leurs biens. Cette seule catastrophe a fait plus de 50 morts et un nombre incalculable de blessés; elle a détruit plus de 3 240 maisons et a infligé des dégâts graves à plus de 300 autres maisons. On estime que le coût des dégâts devrait dépasser 100 millions de dollars. Grâce à la couverture instantanée de la catastrophe par les médias télévisés, le monde entier a pu constater par lui-même le naufrage de certaines de nos îles, l'élévation des récifs submergés à trois mètres au-dessus du niveau de la mer et la submersion de nombreuses terres côtières.

Les effets immédiats et futurs des ajustements structurels de la nature sur la subsistance quotidienne des Salomonais n'étaient en revanche pas visibles à l'époque. Les lieux de pêche traditionnels se sont déplacés. Les activités agricoles ont dû bouger elles aussi. Les débris disparaissent peu à peu. L'approvisionnement en eau est restaurée progressivement. Les routes, ports et ponts sont reconstruits, tandis que les hôpitaux, cliniques, écoles et maisons sont réparés ou rebâties. La vie n'est plus la même pour la grande majorité de notre population des zones rurales, qui dépend de la pêche et de l'agriculture de subsistance pour sa survie quotidienne. Le moindre grondement, la moindre vibration la fait paniquer et fuir vers des endroits plus élevés. Jusqu'à la fin de leur vie, les Salomonais devront faire avec les conséquences émotionnelles et psychologiques des terreurs non négociables de la nature.

Mon aperçu des tremblements de terre et tsunamis d'avril et de leurs incidences ne saurait être complet sans que j'exprime l'éternelle gratitude des Îles Salomon à tous les gouvernements, toutes les organisations internationales et tous les peuples qui ont fait preuve de compassion, prié et tendu une main secourable à travers l'aide humanitaire qui a été acheminée vers les zones touchées de notre territoire. Sans l'aide et la participation de tous ceux qui ont

donné de leur temps et de leurs moyens, et sans la générosité de ceux qui ont apporté des fonds et des fournitures d'urgence, mon gouvernement n'aurait pas atteint si rapidement la phase réhabilitation du programme de reprise après sinistre. C'est en ces temps de souffrance et de besoin que nous apprécions la vraie valeur de la compassion et du sacrifice humains.

Face à la multiplication des catastrophes dans le monde entier, nous devons renforcer les ressources du programme de secours humanitaire des Nations Unies et son aptitude à agir rapidement et efficacement en cas de crise pour alléger les souffrances. Si nous apprécions à leur juste valeur les dons faits par des individus, institutions et États-nations compatissants, nous sommes pourtant amenés à nous demander si le filtrage de l'aide financière des donateurs par des organisations caritatives nationales ne vise pas à réduire sa valeur en raison de largesses accordées dans sa livraison et son administration. Pour respecter la générosité et l'altruisme de ceux qui donnent et le désespoir de ceux qui sont dans le besoin, nous avons le devoir de veiller à ce que les principes d'efficacité et d'efficience guident les efforts de secours humanitaire par-delà les frontières internationales. La charité et la souffrance des hommes ne sont pas respectées lorsque des catastrophes donnent lieu à des « attaques boulimiques » de la part des organisations non gouvernementales de bienfaisance. L'expérience récente des Îles Salomon n'est pas différente de celle de nombreux autres pays et souligne la nécessité d'une action internationale concertée pour réguler la collecte et l'acheminement de l'aide humanitaire.

En traitant les effets des catastrophes environnementales plutôt que leurs causes, on ne fait que la moitié du chemin. Les débats de la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques, qui s'est tenue hier, ont encouragé les petits États insulaires en développement à se rallier pour exiger l'intensification des efforts internationaux visant à lutter contre l'insouciance environnementale mondiale.

Il apparaît que la fragilité des États tels que les Îles Salomon a moins à voir avec la qualité de notre gouvernance qu'avec notre vulnérabilité écologique. Mon gouvernement s'interroge : qu'y a-t-il de si louable dans l'aide étrangère lorsque des milliards de dollars peuvent être consacrés à l'amélioration des structures gouvernementales d'une économie qui tire ses revenus d'exportation de la destruction des forêts tropicales, alors qu'une partie seulement de ces dépenses suffirait à préserver nos forêts et à financer

nos budgets nationaux annuels? Les Îles Salomon estiment que la protection de notre environnement mondial est une responsabilité internationale et qu'elle peut être assurée efficacement par l'énonciation de principes qui imposent des initiatives réciproques visant à une allocation et une réception continues de l'aide étrangère.

J'en viens maintenant aux litiges en cours en ce qui concerne la future occupation des Îles Salomon par le contingent de visite dirigé par l'Australie. Mon gouvernement a entamé un examen parlementaire du fondement législatif de la poursuite de la présence du personnel de police, militaire et civil d'occupation de nos pays voisins. Il faut toutefois reconnaître aux forces étrangères déployées en 2003 le mérite d'avoir restauré la loi et l'ordre aux Îles Salomon après bien des années de rivalités et de violence ethniques. La prise en charge policière de cette crise, depuis quatre ans, l'a certes contenue en surface, mais elle ne s'est pas attaquée aux causes socioculturelles profondes des dissensions. Mon gouvernement est déterminé à examiner plus avant l'origine historique des heurts au sein de notre peuple et à faire le nécessaire pour régler les différends qui font obstacle à la réconciliation.

La Commission d'enquête sur les troubles civils d'avril 2006 à Honiara – capitale des Îles Salomon – dont la création a été annoncée par le Premier Ministre dans sa récente allocution à l'Assemblée (voir A/61/PV.17), est finalement entrée en fonction cette année après l'échec de manœuvres orchestrées depuis l'extérieur pour lui faire obstacle. Les rapports intérimaires de cette Commission ont mis au jour des failles majeures dans nos opérations de sécurité nationale. Mon gouvernement prend acte de l'appui et de l'aide financière proposés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour recruter le personnel de la Commission d'enquête. Le rapport final et les recommandations de celle-ci devraient être présentés dans les prochains mois.

Nous disons souvent, et avec sincérité, la gratitude de notre peuple envers l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour le financement du déploiement de leurs ressortissants en vue de maintenir l'ordre chez nous, avec l'aide d'un petit contingent de personnel originaire de pays insulaires voisins du Pacifique. Cependant, comme les autres États insulaires du Pacifique le comprendront, notre droit souverain de déterminer les conditions dans lesquelles le Gouvernement des Îles Salomon permettra la poursuite des activités des contingents étrangers sur notre

territoire ne saurait être bafoué par un Membre quelconque de l'ONU.

La négligence dont a longtemps fait l'objet notre problème interne de la part de l'ONU, puis la conclusion en hâte de l'accord multilatéral à base régionale, qui a entraîné le déploiement du premier contingent de visite de forces australiennes, néo-zélandaises et d'autres îles du Pacifique, sont à l'origine des controverses actuelles au sujet de la présence étrangère persistante et d'une éventuelle nouvelle saisine de l'ONU à leur sujet. Du point de vue du Chapitre VIII de la Charte, la nature des dispositions prises et activités entreprises au titre de l'accord de 2003, de même que leur application et mise en œuvre pratiques depuis lors, semblent transgresser l'Article 52 de la Charte en raison d'incohérences apparentes avec les Articles 1 et 2.

Même déguisées et rationalisées, l'intervention et l'occupation permettent aux pays qui apportent leur aide de dépenser et de gagner beaucoup d'argent par l'intermédiaire de leurs entreprises et industries. Mon gouvernement est trop nationaliste pour devenir captif des contingences qui justifient notre maintien perpétuel en état de siège. Mon Premier Ministre et mes collègues ministres et parlementaires ne comptent toujours pas céder à la résistance que l'Australie oppose à nos tentatives de retrouver notre souveraineté et notre indépendance.

Conformément à nos obligations découlant de l'Article 54, nous tiendrons le Conseil de sécurité pleinement informé des activités entreprises au titre de l'accord de 2003 et demanderons son aide pour alléger les fardeaux financiers que l'Australie et la Nouvelle-Zélande portent sans que cela soit nécessaire dans les circonstances actuelles.

Comme les membres de l'Assemblée ne le savent que trop bien, celui qui paie les pipeaux commande la musique. Notre expérience de l'intervention coopérative conçue par l'Australie démontre le besoin d'une participation accrue de l'ONU dans la direction des futures opérations régionales de maintien de la paix.

C'est un changement d'approche et d'avis radical quant à la protection de ses intérêts stratégiques dans la région du Pacifique qui a poussé l'Australie à intervenir dans nos troubles internes. La menace de pénétration terroriste par des frontières poreuses suffit à susciter à l'échelle internationale un sentiment d'anxiété, d'insécurité, voire de paranoïa. Malgré la

condamnation mondiale du terrorisme, la difficulté de trouver un consensus autour d'une définition acceptable du phénomène retarde la progression des initiatives multilatérales de formulation d'une convention antiterroriste globale.

Illustration des réactions excessives auxquelles le terrorisme peut donner lieu, j'ai eu la mauvaise surprise de découvrir, l'an dernier, que le visa qui me permettait d'entrer autant que je le souhaitais en Australie, en tant que Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon, avait été soudainement annulé. L'explication écrite de cette décision me désignait comme un risque pour la santé, la sécurité et l'ordre de la communauté australienne au titre de la section 116 1) e) de la loi de ce pays sur les migrations. Force est de reconnaître qu'il s'agit là d'une justification incroyable pour exclure des dirigeants démocratiquement élus de pays voisins qui ne sont pas connus pour produire des terroristes. Il y a un peu plus d'un siècle, bon nombre de nos ancêtres ont été enlevés et emmenés de force pour servir de main d'œuvre dans un pays qui est maintenant prompt à voir en leurs descendants des terroristes. Définir le terrorisme s'avère plus difficile que le déplorer.

Passant des préoccupations de l'année écoulée à l'un de nos sujets de protestation constante, les Îles Salomon sont contraintes, par principe plutôt que par pragmatisme, de faire écho aux préoccupations qu'éprouve notre peuple face à l'absence de représentation du Gouvernement et du peuple de Taiwan dans cette Assemblée. Nos récentes tentatives visant à soumettre la demande d'admission de Taiwan par les voies établies ont soulevé une résistance – sans le moindre souci de la quête légitime de 23 millions de Taiwanais désireux d'autodétermination – par des États Membres qui tiennent à maintenir une interprétation péremptoire d'une règle du droit international pourtant inscrite à l'Article premier de la Charte des Nations Unies. Une hypocrisie internationale organisée est la seule explication possible de l'indignité que doit subir le peuple taiwanais aux mains d'une puissante constellation d'États qui se soucient seulement de protéger leurs intérêts commerciaux et leurs investissements, et nullement de considérations humanitaires.

L'affirmation par la Chine de sa souveraineté sur Taiwan est comme toujours une fiction, dans la mesure où la plupart de ses principaux partenaires commerciaux ont aussi noué et maintiennent avec Taiwan des relations bilatérales, qui reposent en définitive sur l'autonomie

politico-juridique. Les habitants des Îles Salomon éprouvent une empathie naturelle pour tous les peuples qui luttent pour recouvrer ce qui leur revient légitimement en vertu du droit international. Notre soutien naît de nos convictions concernant ce qui est correct et juste. Notre conscience souveraine n'est pas un produit marchand. Notre rejet des approches classiques proposées pour le réexamen de nos engagements existants envers Taiwan repose sur le fait que nous préférons, dans l'idéal, reconnaître aussi bien la Chine que Taiwan sur une base politico-juridique réaliste plutôt qu'imaginaire.

Parce que cette Assemblée est une enceinte où règnent respect mutuel et bonne volonté, nous pouvons supplier la Chine, qui représente l'une des plus anciennes civilisations de notre monde, de s'engager à ne pas recourir à la force pour régler la question litigieuse de sa souveraineté sur Taiwan.

Parce que nous figurons de longue date parmi les alliés diplomatiques de Taiwan et parce que nous ne nous laissons pas dissuader par le résultat récemment mis en œuvre par le pragmatisme politique international, les Îles Salomon ne peuvent pas passer outre à l'obligation qui leur incombe en vertu du paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte de porter à l'attention de cette Assemblée la situation qui prévaut actuellement entre Taiwan et la Chine. La situation est clairement de nature à exiger une enquête du Conseil de sécurité, sur la base de l'Article 34, dans la mesure où elle pourrait « entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend ». Le Conseil de sécurité a le devoir d'enquêter sur cette situation afin de déterminer si la poursuite de cet état de fait risque de mettre en péril le maintien de la paix et la sécurité internationales.

Après avoir porté la situation à l'attention de cette Assemblée, les Îles Salomon s'attendent à ce que nous nous conformions aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 11 en examinant les questions relatives au maintien de la paix et la sécurité internationales, pour ensuite émettre les recommandations qui s'imposent ou prendre les mesures requises, comme cette Assemblée est habilitée à le faire par les dispositions pertinentes de la Charte. Un débat complet, franc et équitable sur la situation est le minimum que l'Assemblée puisse faire pour affirmer notre fidélité loyale au credo de la Charte et pour avoir le cœur net quant à savoir s'il y a pour nous matière à poursuivre un engagement actif sur cette question.

Sous la direction du Premier Ministre Manasseh Sogavare, mon gouvernement appartient à un ensemble d'États pour lesquels l'ONU représente la promesse d'un espoir pour des civilisations condamnées par les circonstances à la détresse éternelle. Notre espoir, notre voix et notre vision de l'avenir ne pourront être réellement représentés au sein de cette Organisation qu'au moyen d'une réforme de ses structures de gouvernance, qui reflète l'évolution de la configuration du pouvoir et de l'influence géopolitiques. Les Îles Salomon appuient par conséquent la proposition d'élargir le Conseil de sécurité. Nous pensons également qu'il faut accorder à l'Inde et au Japon des sièges permanents au sein du Conseil.

Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement restera hors de portée pour bon nombre de pays à moins que des stratégies novatrices de conversion et d'annulation de la dette ne soient mises au point et adoptées pour accélérer la sortie des pauvres de la pauvreté. Nous attendons avec intérêt d'étudier ces perspectives lors de la prochaine réunion sur le financement du développement à Doha.

Les Îles Salomon ont des raisons de manifester leur déception vis-à-vis de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer pour les retards qu'elle accuse dans le déblocage des fonds qui nous sont dus en provenance du Fonds d'affectation spéciale pour certains aspects de l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, pour défrayer les coûts et dépenses afférents à l'établissement de notre revendication souveraine sur des zones du plateau continental enregistrable au titre de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous sommes préoccupés, parce que tout retard supplémentaire dans l'obtention de ces fonds pourrait avoir une incidence sur notre droit à l'enregistrement en raison d'un non-respect des délais.

Le temps limité me prive de la possibilité de faire l'inventaire des nombreuses autres avanies que nous subissons sans raison lorsqu'il s'agit de recevoir les avantages qui nous sont accordés en vertu de notre statut de Membre de cette Organisation. La nomination du Représentant résident adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement, basé aux Îles Salomon, est un signe bienvenu de l'intérêt manifesté par l'ONU à l'égard des problèmes de mon pays et elle nous permet d'avoir une interaction plus étroite avec l'Organisation en vue d'établir les priorités dans les mesures à prendre pour remédier à la situation et améliorer la qualité de vie de notre population. Avec

une présence visible parmi nous et dans nos îles, l'ONU ne sera plus un phénomène lointain dans l'esprit des gens qu'elle a pour tâche de servir.

Avant de terminer, j'aimerais saisir cette occasion pour adresser au Secrétaire général Ban Ki-moon une invitation de notre Premier Ministre à visiter notre pays au cours de son mandat. Nous espérons sincèrement que Son Excellence fera honneur au Gouvernement et au peuple des Îles Salomon en devenant le premier Secrétaire général à se rendre dans mon pays.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdurrahman Mohamed Shalgham, Secrétaire du Comité populaire général de liaison extérieure et de coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

M. Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Je suis certain, que grâce à son expérience et à sa sagesse, il saura guider les travaux de cet organe vers les meilleurs résultats. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer notre satisfaction à Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa pour la manière dont elle a dirigé les délibérations de l'Assemblée générale à la session précédente et pour les efforts qu'elle a déployés en faveur de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et, sur plusieurs questions litigieuses, pour parvenir à des solutions acceptables pour tous. Je voudrais aussi témoigner notre reconnaissance à S. E. M. Ban Ki-moon pour les efforts qu'il a mis en œuvre depuis sa prise de fonctions en tant que Secrétaire général pour appliquer les résolutions de l'ONU et parvenir aux buts énoncés par la Charte.

La réforme de l'ONU est depuis deux ans la question centrale de nos délibérations au sein de l'Assemblée générale et dans plusieurs autres enceintes. Nous avons été en mesure d'avancer vers la réalisation de nos objectifs sur certains volets du processus de réforme. Mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, surtout en l'absence de réel progrès vers une réforme du Conseil de sécurité et un renforcement du rôle de l'Assemblée générale.

Cette question a fait l'objet de consultations approfondies au cours desquelles de nombreuses idées ont été avancées, dont certaines qui étaient réalistes et fondées sur les principes de l'égalité de souveraineté de tous les pays et de la représentation géographique

équitable. D'autres idées, en revanche, revenaient à consolider le contrôle des organes de l'ONU par les États puissants et reflétaient l'idée que les détenteurs de privilèges au Conseil de sécurité doivent préserver ces privilèges et rejeter tout rôle actif pour d'autres parties dans ce domaine. Cette dernière attitude ne pourra nullement mener à une véritable réforme susceptible de contribuer à la réalisation des buts inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Une évaluation réaliste des progrès réalisés dans le processus de réforme des Nations Unies, en particulier au vu de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations relatives à la réforme du Conseil de sécurité, nous porte à croire qu'il faut organiser de toute urgence une nouvelle conférence mondiale au sommet qui ferait avancer le processus de réforme et mènerait à leur conclusion les travaux commencés il y a deux ans.

À cette fin, la Libye appelle, depuis cette tribune, à la tenue, à l'Organisation des Nations Unies à Genève, d'une réunion au sommet de haut niveau dans le cadre de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, en 2008. Cette réunion porterait sur le processus de réforme des Nations Unies et sur l'élargissement du Conseil de sécurité. La tenue de cette importante réunion à Genève, ville située au cœur du monde, permettrait aux dirigeants du monde entier de pouvoir y assister, de faire des propositions constructives et de participer aux prises de décisions concernant cette question épineuse qui concerne l'ensemble de la communauté mondiale.

Une véritable réforme des Nations Unies signifie que le pouvoir de décision serait mis entre les mains de tous ses Membres, c'est-à-dire entre les mains de l'Assemblée générale où chaque pays jouit d'un même vote. Le Conseil de sécurité deviendrait ainsi un instrument de mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et nous viendrions à bout des obstacles que crée le droit de veto, qui place les pouvoirs de décision entre les mains des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et incite grandement à la sélectivité et à des politiques de deux poids deux mesures pour ce qui est des problèmes internationaux.

Dans nos efforts en vue de réformer le Conseil de sécurité, il nous faut envisager une nouvelle formule en vertu de laquelle le statut de membre permanent serait accordé à des groupes géographiques et non pas à des pays spécifiques. À cet égard, nous exigeons que l'Union africaine – puisque l'Afrique est le seul

continent à ne pas être représentée parmi les membres permanents – se voie octroyer un siège permanent au Conseil de sécurité, avec tous les privilèges dont jouissent les autres membres permanents.

Tout en encourageant les négociations actuellement en cours sur la réforme du Conseil de sécurité, nous soulignons le fait que la Libye adhère à la position africaine commune, énoncée au cinquième Sommet de l'Union africaine, tenu à Syrte les 4 et 5 juillet 2005. Cette position a été confirmée au cours de conférences au sommet ultérieures de l'Union africaine. Elle demande que le continent africain se voie octroyer cinq sièges non permanents et deux sièges permanents dotés de tous les privilèges dont jouissent les autres membres permanents, y compris le droit de veto.

La Libye sollicite l'appui de tous les États Membres pour obtenir un siège au Conseil de sécurité afin de poursuivre les efforts qu'elle mène pour réaliser les objectifs de l'ONU sur la base de son expérience en tant que membre non permanent en 1976 et 1977. La Libye a donc déposé sa candidature à un siège non permanent pour la période 2008-2009. Cette candidature a reçu l'appui de l'Union africaine, tel qu'exprimé dans sa résolution EX.CL/Dec.308(IX) énoncée à Banjul le 29 juin 2007, de l'Organisation de la Conférence islamique dans sa résolution ORG 33/2 énoncée à Bakou le 21 juin 2006, et de la Ligue arabe dans sa résolution du 6 septembre 2006.

Le ferme attachement de la Libye aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, sa contribution notable à la paix et à la sécurité internationales et son appui au développement, en particulier en Afrique, sont la preuve que la Libye est hautement qualifiée pour devenir membre du Conseil de sécurité.

En tant que membre du Conseil, la Libye s'efforcerait de souligner le rôle central que joue l'ONU pour instaurer la paix et la sécurité internationales; renforcer le respect du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies; améliorer le multilatéralisme dans les relations internationales; renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales en vue de résoudre des problèmes internationaux; contribuer à la réforme des Nations Unies; accroître la coopération et la coordination entre le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale; encourager une coopération et une coordination rapides

et efficaces de la communauté internationale pour gérer les catastrophes et protéger les droits de l'homme; contribuer à trouver des solutions permanentes aux problèmes internationaux sur la base de la justice, de l'équité et du respect des principes du droit international; et encourager une coopération accrue entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines du règlement des conflits, de la consolidation de la paix et de l'appui au développement de l'Afrique.

La Libye est convaincue de la justesse des objectifs de l'ONU et s'acquitte toujours de ses obligations envers l'Organisation. Parmi les États Membres, la Libye a été au deuxième rang parmi les États d'Afrique par l'importance de sa contribution au budget de l'ONU et à ses opérations de maintien de la paix pour l'exercice biennal 2004-2006. En outre, la Libye verse une grande partie des contributions volontaires qui servent à la réalisation des objectifs de l'ONU.

Par ailleurs, la Libye est l'un des pays qui ont le plus souvent recouru aux mécanismes de l'ONU pour régler des désaccords internationaux. Elle a, par exemple, fait appel à la Cour internationale de Justice pour résoudre ses différends frontaliers avec le Tchad, la Tunisie et Malte, et a accepté et appliqué les décisions de la Cour.

La Libye a été l'un des médiateurs clefs dans le règlement d'un certain nombre de conflits et de différends, en particulier en Afrique, et a envoyé des forces de maintien de la paix en République centrafricaine, surveillé les frontières entre le Tchad et le Soudan, et participé à la mission des Nations Unies au Darfour. La Libye a également commencé à nommer du personnel de la police libyenne pour qu'il serve dans des missions des Nations Unies dans plusieurs parties de l'Afrique.

La Libye a établi des partenariats avec un certain nombre de pays dans le domaine du développement, en Afrique en particulier. En outre, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Libye réalise de nombreux projets qui fournissent de l'alimentation à un certain nombre d'États arabes et africains.

En coopération avec Cuba et le Nigéria, la Libye a créé le Programme Sud-Sud pour les soins de santé en Afrique et, en 2006, a lancé le Programme Kadhafi pour les femmes, les enfants et les jeunes d'Afrique, qui fournit des services de santé et d'éducation en Afrique.

La Libye a fourni une aide humanitaire à de nombreux pays afin d'atténuer les conséquences de catastrophes. Les pays bénéficiaires ont été notamment le Niger, le Tchad, le Soudan, la Somalie, la Palestine, l'Indonésie, le Pakistan et la Mauritanie. La Libye a également assuré une aide considérable à plusieurs pays d'Afrique pour les aider à lutter contre les criquets pèlerins.

Dans le domaine du désarmement, la Libye est d'avis qu'un désarmement général et complet, à commencer par l'élimination des armes de destruction massive, est une condition préalable essentielle à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi la Libye a commencé à renoncer volontairement à tous les programmes relatifs aux armes de destruction massive et à leurs vecteurs. La Libye espère que toutes les nations en possession de telles armes ou de programmes connexes suivront son comportement exemplaire.

La coopération internationale, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, a obtenu de bons résultats dans la lutte contre le terrorisme. Toutefois, ce n'est pas en concentrant tous les efforts sur la lutte contre ce phénomène et en ignorant les causes profondes que l'on mettra un terme au terrorisme. La Libye a été l'un des premiers pays à appeler à une coordination des efforts internationaux pour lutter contre le terrorisme au niveau mondial. Depuis 1992, la Libye réclame la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale qui examinerait ce phénomène et prendrait les mesures nécessaires pour le combattre en éliminant les causes profondes.

Nous croyons que le moment est venu d'écouter cet appel et d'établir une définition précise du terrorisme qui protégerait les droits de l'homme et mettrait fin à la pratique consistant à confondre le terrorisme et le droit légitime des peuples à lutter contre une occupation étrangère et à exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Il faudra, pour mettre fin au terrorisme, prendre des mesures concrètes pour en éliminer les causes profondes, y compris des mesures efficaces de défense des droits de l'homme de tous les peuples, en mettant fin aux actes d'agression et à l'occupation des terres d'autrui, en luttant contre la pauvreté et en encourageant la démocratie.

L'occupation étrangère est la pire forme de terrorisme qui soit, dans la mesure où les forces d'occupation soumettent des peuples entiers à des

mesures contraires aux principes les plus élémentaires des droits de l'homme et commettent chaque jour des crimes à leur encontre afin de maintenir leur joug. Dans le cadre de la campagne que nous menons contre le terrorisme, nous devons impérativement coordonner nos efforts de manière à porter un coup d'arrêt définitif à l'occupation étrangère, à permettre aux peuples d'exercer leur droit à l'autodétermination et à empêcher toute ingérence dans les affaires intérieures des États.

Il faut de toute urgence honorer les engagements adoptés dans la Déclaration du Millénaire, dans la Déclaration de Doha ainsi que dans les textes issus des Conférences de Monterrey et de Johannesburg afin d'utiliser au mieux les ressources de la planète, d'en finir avec les conflits, d'éradiquer la pauvreté, l'analphabétisme et les maladies, d'assurer à tous un accès à l'eau potable, de préserver l'environnement et de parvenir au développement durable.

Il incombe à l'ONU et en particulier au Conseil économique et social de nouer des partenariats pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces partenariats doivent faciliter le dialogue entre le Nord et le Sud sur la base du respect de la souveraineté, de l'égalité et du partage des avantages, mais aussi garantir que 7 % du revenu national brut des pays développés soit consacré à l'aide publique au développement (APD) des pays en développement, conformément à l'objectif fixé. Ils doivent également assurer la bonne application de tous les principes du libre-échange multilatéral et renforcer les dispositions de l'Organisation mondiale du commerce relatives au traitement préférentiel des pays en développement, notamment en facilitant l'admission des pays en développement à cette organisation.

Les pays qui ont un passé colonial sont ceux à qui il incombe au premier chef d'aider les pays en développement et de les indemniser pour les dommages infligés sous l'ère coloniale. De même, les États qui ont livré des guerres sur le territoire d'autres pays ont l'obligation d'enlever les mines ainsi que les engins et munitions non explosés qu'ils y ont laissés. Ils sont tenus de fournir les cartes, le matériel et les moyens techniques requis pour remettre en état les terres endommagées dans ces pays en développement.

J'engage vivement l'ensemble des États Membres à appuyer les efforts déployés par l'Union africaine pour que la totalité des pays africains atteignent les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le peuple palestinien vit dans une grande misère depuis la confiscation de ses terres il y a plus d'un demi-siècle. Plus de la moitié des Palestiniens ont été déplacés aux quatre coins du monde et ceux restés sur place subissent l'occupation israélienne, sanguinaire et odieuse, et sont victimes de violations systématiques du droit humanitaire international : démolition des habitations, confiscation des terres et champs passés au bulldozer. Alors qu'ils sont assiégés et privés de vivres et de médicaments, les Palestiniens sont expulsés de leurs maisons, des civils non armés sont tués tandis que le mur de l'apartheid continue d'être édifié. Le joug imposé au peuple palestinien et l'incapacité de l'ONU à le protéger et à l'aider à exercer ses droits – le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit d'ériger un État indépendant sur l'ensemble des terres palestiniennes – sont autant d'obstacles au rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région. Il est temps de se pencher plus en avant sur la question de Palestine et de s'abstenir de tenter de placer le peuple palestinien devant un fait accompli qui les prive de leurs droits légitimes.

Face à la tragédie qui frappe notre frère l'Iraq, faisant des centaines de milliers de morts, de blessés et de réfugiés parmi les Iraquiens, l'ONU doit agir de toute urgence pour faire cesser le carnage, mettre fin à la crise, obtenir le retrait des forces d'occupation, rétablir la stabilité et la souveraineté de l'Iraq, préserver son intégrité territoriale et donner aux Iraquiens la maîtrise de leurs ressources et la possibilité de décider librement de leur destin, tout en permettant la participation de tous les citoyens à l'administration du pays et sans laisser un groupe en marginaliser un autre, de sorte que la paix, la sécurité et la prospérité puissent régner dans le pays.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée, S. E. M. Osman Mohammed Saleh.

M. Saleh (Érythrée) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter M. Srgjam Kerim de son élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Je rends également hommage à M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa, du Bahreïn, pour la manière remarquable dont elle a présidé l'Assemblée à sa soixante et unième session.

Je tiens, en outre, à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son ferme engagement en

faveur de la paix et de la sécurité et des efforts inlassables qu'il déploie partout dans le monde pour venir à bout des multiples crises et conflits qui attendent toujours d'être résolus. Je tiens à l'assurer de l'appui constructif de mon gouvernement et de son attachement sincère à la paix et à la sécurité dans notre région.

La présente session de l'Assemblée générale est l'occasion pour les États Membres de parler des problèmes et des dangers qui continuent de nous préoccuper : l'absence de paix et de sécurité, la pauvreté extrême, le sous-développement, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles.

Afin d'être bref, je reviendrai sur les problèmes les plus urgents qui nous touchent au plus près. Depuis cinq ans, il est malheureusement devenu un rite pour mon gouvernement d'appeler depuis cette tribune la communauté internationale et, en particulier, le Conseil de sécurité, à assumer leur obligation fondamentale de maintenir la paix et la sécurité dans notre région du monde. Les principes juridiques en jeu et le péril imminent qui plane sur la paix et la stabilité régionales n'ont pas changé. Les faits sont là, incontestables et sans équivoque.

Au grand mépris du droit international, de la Charte des Nations Unies et des Accords d'Alger, l'Éthiopie continue d'occuper par la force armée des territoires souverains de l'Érythrée. L'Éthiopie continue de rejeter la décision finale et contraignante de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie ainsi que de faire obstacle à la démarcation de la frontière pour laquelle la communauté internationale a déployé la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) dont les coûts annuels de fonctionnement avoisinent 200 millions de dollars. L'Éthiopie continue de violer, en toute impunité, les principes fondamentaux du droit international, à savoir l'obligation de respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale des États Membres de l'ONU, la totalité des traités internationaux ainsi que les principes du règlement des différends par la voie de l'arbitrage obligatoire. Tels sont les faits qui engendrent un climat de tension perpétuelle et croissante dans notre région du monde.

Ces dernières années, la Commission du tracé de la frontière a remis pas moins de 24 rapports au Conseil de sécurité qui soulignaient la gravité de la situation. La Commission ne dispose ni de moyens

autonomes, ni de pouvoirs d'exécution. La compétence juridique et le pouvoir d'exécution appartiennent à l'évidence au Conseil de sécurité, qui est le garant des Accords d'Alger. Et le Conseil de sécurité de l'ONU aurait dû depuis longtemps prendre des mesures correctives, conformément à l'article 14 des Accords de paix d'Alger ainsi qu'en vertu de l'article 39 de la Charte des Nations Unies. Mais jusqu'à présent, cela ne s'est pas produit. L'Éthiopie est parvenue à empêcher l'application de la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, et à empêcher le tracé de la frontière, qui aurait dû être achevé en 2003, grâce aux positions injustifiées de certains États Membres du Conseil de sécurité, et notamment des États-Unis, qui ont malheureusement choisi d'apaiser l'Éthiopie au détriment du droit international et des intérêts de paix et de sécurité régionales.

C'est dans le contexte de provocation et de violation du droit international par l'Éthiopie que la Commission a organisé une réunion avec toutes les parties concernées à La Haye au début du mois dernier. L'Éthiopie a tout d'abord essayé d'empêcher la tenue de cette réunion en contestant juridiquement le lieu initialement prévu pour la réunion, à savoir New York. Et quand ce prétexte a été éliminé et que la réunion a été organisée à la Haye, l'Éthiopie n'a pas rempli les cinq conditions que la Commission avait imposées pour pouvoir lancer les opérations limitées dans le temps de mise en place de bornes (sur 1 000 kilomètres), le long de la frontière, dans les mois à venir. Les cinq conditions que l'Éthiopie devait remplir étaient les suivantes : premièrement, indiquer qu'elle acceptait sans condition la décision de 2002 sur la délimitation de la frontière, sans exiger d'autres négociations importantes entre les parties; deuxièmement, lever les restrictions relatives au déplacement du personnel de la Commission; troisièmement, fournir des assurances en matière de sécurité; quatrièmement, s'acquitter de ses arriérés de paiement; et, cinquièmement, permettre le libre accès aux emplacements des bornes.

À la réunion de la Commission, l'Érythrée s'est engagée une fois encore à coopérer sur la délimitation de la frontière, et sur toutes les questions pour lesquelles la Commission avait exprimé des préoccupations. L'Érythrée a exprimé son engagement à la fois par écrit et oralement devant la Commission et d'autres participants.

L'Érythrée demande simplement que l'Éthiopie s'engage de la même manière à appuyer la délimitation, conformément aux instructions légitimes de la Commission. Cependant, l'Éthiopie a indiqué clairement qu'elle n'avait pas l'intention de respecter les instructions de la Commission et a soulevé des questions éloignées du sujet auxquelles ma délégation a pleinement répondu dans le texte intégral de mon allocution.

Après la dernière réunion de la Commission au début du mois de septembre à La Haye, comme je l'ai déjà dit, il est venu à l'attention de l'Érythrée qu'une lettre avait été communiquée au public et aux médias sans avoir été communiquée au Gouvernement érythréen par les voies diplomatiques ni légales. Dans cette lettre, le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie a indiqué que son pays avait l'intention de dénoncer les deux Accords d'Alger qui ont mis fin à la guerre frontalière entre l'Érythrée et l'Éthiopie entre 1998 et 2000.

Le fond de la lettre de l'Éthiopie et le moment où elle intervient soulignent qu'elle n'est qu'une nouvelle tentative visant à perturber l'application de la décision finale et contraignante de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie. En conséquence, elle est manifestement illégale au regard de la Convention de Vienne sur le droit des traités et d'autres principes de droit international; elle est outre hautement préjudiciable à la paix et à la sécurité régionales.

La Convention de Vienne n'appuie pas l'effort de l'Éthiopie visant à nier la force juridique de la décision de la Commission. Même si la tentative de dénonciation faite par l'Éthiopie était légitime, ce qui n'est pas le cas, l'article 70 de la Convention stipule que le tracé de la frontière définie en vertu de l'Accord d'Alger s'impose aux deux parties.

La Convention de Vienne ne saurait être interprétée comme permettant à une partie à une procédure d'arbitrage des frontières d'en dénoncer les résultats rétroactivement si elle est mécontente. De fait, l'Éthiopie compte apparemment user de sa tentative illégale de dénonciation des Accords d'Alger pour engager ensuite de nouvelles hostilités. L'Accord d'Alger a pour but de mettre un terme une fois pour toutes aux réclamations territoriales contradictoires des deux États et, ce faisant, de leur donner la possibilité de réparer leurs relations mutuelles pour le bien de leurs deux peuples.

Toutefois, pendant les cinq années et demie qui se sont écoulées depuis l'adoption de la décision de la Commission concernant la délimitation, l'Éthiopie a fait obstacle de façon répétée à la mise en œuvre de la décision et menacé d'abandonner le processus si toutes ses exigences n'étaient pas satisfaites. Alors que des dizaines de milliers d'Érythréens originaires des régions occupées par l'Éthiopie attendent dans des camps de personnes déplacées, la chance de jouir pacifiquement des bienfaits de la décision « finale et contraignante », l'Éthiopie installe de nouveaux colons sur leurs terres et s'efforce de rendre permanente son occupation illégale de parties du territoire érythréen. Cela viole les Accords d'Alger, en particulier l'Accord relatif à la cessation des hostilités, et le chapitre VII de la Charte des Nations Unies aurait dû être invoqué pour mettre fin aux violations flagrantes de l'Éthiopie, et en toute impunité, du droit international.

L'Érythrée espère sincèrement que le processus de délimitation pourra redémarrer dans le respect des dispositions du droit international et conformément à la Décision finale et contraignante relative à la délimitation, adoptée le 13 avril 2002. Tel est le principe central de l'Accord d'Alger et l'élément indispensable pour rétablir l'harmonie dans la région. Il est important d'entreprendre une action efficace dans l'intérêt de la légalité et du maintien de la paix et de la sécurité dans la région. L'ONU et le Conseil de sécurité ont la responsabilité juridique et morale sans équivoque de veiller à ce que cela soit fait sans tarder et que certains pouvoirs ayant des intérêts majeurs dans la région réexaminent leurs politiques, de sorte que le peuple de cette région puisse vivre dans la paix et l'harmonie.

L'invasion de la Somalie par l'Éthiopie est aujourd'hui une préoccupation majeure dans notre région et le Conseil de sécurité, ainsi que les membres de la communauté internationale doivent appuyer le retrait inconditionnel et immédiat de toutes les troupes éthiopiennes de la Somalie pour mettre fin à l'occupation.

Je ne voudrais pas terminer mon allocution sans mentionner brièvement les progrès à accomplir et les défis à relever dans le processus de paix au Soudan. Ce pays s'est engagé depuis longtemps à régler ses conflits internes à la fois en concluant des accords de paix et en s'engageant à appliquer les dispositions et les conditions des accords de paix. L'Érythrée continuera de prêter main forte au processus de paix au Darfour en collaborant étroitement avec toutes les

parties et tous les pays concernés, notamment l'Union africaine, afin de parvenir à un ensemble de dispositions de paix qui conduira à une solution durable. À cet égard, l'Érythrée attend avec impatience la réunion de Tripoli à la fin du mois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Monsieur Nyan Win, Ministre des affaires étrangères de l'Union du Myanmar.

M. Win (Myanmar) : Pour commencer, je voudrais féliciter le Président de son élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je voudrais aussi remercier son prédécesseur, S. E. Sheikh Haya Rashed Al Khalifa, de la manière remarquable dont elle a dirigé les travaux de la session précédente. Le rapport annuel du Secrétaire général reflète le travail important qui a été réalisé au cours de l'année écoulée par l'ONU pour relever les défis auxquels nous faisons face. Nous félicitons le Secrétaire général Ban Ki-moon de cette première année de fonction couronnée de succès, et nous nous félicitons de l'initiative qu'il a prise concernant les questions urgentes telles que les changements climatiques. La Réunion de haut niveau sur les changements climatiques a permis de raviver l'intérêt de la communauté internationale pour les changements climatiques, et ce, à juste titre. Les changements climatiques constituent l'un des défis les plus importants auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui. Les conséquences néfastes des changements climatiques, comme l'élévation du niveau de la mer, les ouragans, les inondations, la sécheresse et la désertification, en particulier ces dernières années, nous rappellent cruellement l'incidence négative que les changements climatiques ont sur le développement économique et social à long terme de la communauté internationale, notamment des pays en développement.

Nous devons, pour faire face aux effets négatifs des changements climatiques, réagir de manière concertée aux niveaux national, régional et international. Nous devons garder à l'esprit que les changements climatiques ne constituent pas seulement une question environnementale, mais aussi une question de développement durable. Par conséquent, nous devons agir de manière intégrée et coordonnée. En ce qui le concerne, le Myanmar applique une politique environnementale nationale fondée sur une exploitation durable de ses ressources naturelles. En 1991, nous avons adopté le plan d'Action 21 du Myanmar, qui

oriente l'action tant du secteur public que du secteur privé.

Le Myanmar applique également un système de gestion durable des forêts. Nous avons mis en œuvre un programme national de boisement et de reboisement qui s'est traduit par la préservation de 50 % de la couverture forestière de notre pays. Le Myanmar a figuré parmi les 12 pays qui ont participé à la Stratégie visant à réduire à moindre coût les émissions de gaz à effet de serre en Asie en coopération avec la Banque asiatique de développement. L'inventaire des gaz à effet de serre entrepris au titre de cette Stratégie confirme que le Myanmar est plus un puits qu'une source d'émission de dioxyde de carbone. La projection de base de l'inventaire national des gaz à effet de serre pour 2020 montre que notre secteur forestier continuera de jouer ce rôle important de puits au Myanmar.

Les activités économiques des pays industrialisés, tant dans le passé qu'aujourd'hui, sont largement responsables des émissions de gaz à effet de serre qui ont des conséquences sur le système climatique mondial. Les pays en développement sont eux moins responsables des changements climatiques puisqu'ils y ont le moins contribué; pourtant ce sont eux qui risquent de souffrir le plus de ces incidences négatives. Nous devons, face au défi des changements climatiques, adopter une conception intégrée de la croissance économique, du développement social et de la protection de l'environnement. Nous devons prendre des mesures concertées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques convenue sur le plan international et du Protocole de Kyoto, fondé sur le principe de responsabilités communes, mais différenciées. Les pays industrialisés vont devoir fournir de nouvelles ressources financières et des ressources supplémentaires aux pays en développement et honorer les engagements qu'ils ont pris à diverses conférences internationales.

Les effets des changements climatiques se font plus particulièrement ressentir dans les pays en développement et ils compromettent largement leurs perspectives de développement national. Pour relever de manière efficace le défi des changements climatiques, nous devons aussi nous pencher sur la réduction de la pauvreté; ce n'est qu'à partir de ce moment-là que les pays en développement pourront réaliser les objectifs pour le développement convenus au plan international, y compris les objectifs du

Millénaire pour le développement. Par conséquent, il appartiendra aux pays industrialisés, dont le développement repose principalement sur les ressources naturelles des pays pauvres, de fournir les ressources financières nécessaires.

Le sous-développement et les privations massives sont sources des difficultés économiques, politiques et sociales que rencontrent les pays en développement. Le développement permet la création d'un environnement favorable à la démocratie. Je souhaiterais appeler l'ensemble de la communauté internationale à conjuguer ses efforts pour réduire la pauvreté.

Le fléau que constitue le terrorisme ne connaît aucune frontière. Il faut que la communauté internationale lutte de concert contre ce phénomène. Je souhaiterais souligner ici que le terrorisme sous toutes ses formes ou manifestations doit être rejeté. Ce sont des personnes innocentes qui sont les premières victimes des activités terroristes. Pour lutter efficacement contre le terrorisme, nous devons nous attaquer à ses causes profondes. La pauvreté, les griefs et les conditions politiques, économiques et sociales qui les sous-tendent constituent un terreau fertile pour la propagation du terrorisme. Il faut s'attaquer à ces causes profondes du terrorisme.

Les relations amicales entre les pays doivent se fonder sur le respect des principes de l'égalité des droits et de l'autodétermination. Les pays doivent faire preuve de bonne volonté, être tolérants et vivre dans la paix et l'harmonie. Nos pays ont tous des histoires différentes, des cultures, religions et coutumes différentes. Ils ne sont pas identiques. Mais nous devons respecter ces principes fondamentaux et tisser entre nous des liens d'amitié et de bonne volonté, car ce n'est que de cette façon que nous pourrions lutter ensemble contre le terrorisme.

Aujourd'hui, le monde est confronté à différents problèmes et à défis redoutables. L'ONU, qui représente la communauté internationale, est appelée à les résoudre. Notre Organisation a été créée pour maintenir la paix et la sécurité internationales, développer des relations amicales entre les nations et promouvoir la coopération dans la recherche d'une solution aux problèmes internationaux de nature économique, sociale, culturelle ou humanitaire. Pour relever tous ces défis avec efficacité, il faut mener à bien la réforme de l'Organisation des Nations Unies demandée par nos dirigeants dans le Document final du Sommet mondial.

Je suis convaincu, Monsieur le Président, que sous votre houlette, nous enregistrerons des progrès importants dans le processus de réforme de l'ONU, et ce, en tenant compte de la position de la très grande majorité des États Membres.

Nous sommes vivement préoccupés de voir le néocolonialisme montrer sa tête hideuse ces dernières années. Les stratégies utilisées sont évidentes. Les néocolonialistes commencent par mener des campagnes médiatiques de désinformation contre le pays pris pour cible l'accusant de violations massives des droits de l'homme. Ces campagnes sont présentées à l'opinion publique comme une lutte pour la démocratie. Ensuite, ils imposent des sanctions, qui entravent le développement économique et provoquent la pauvreté au sein de la population. Je tiens ici à insister sur le fait que les sanctions économiques sont contreproductives et ne font que retarder l'avancée vers la démocratie. Troisièmement, ils fournissent un appui politique, financier et autre pour semer le trouble dans le pays. Enfin, sous prétexte qu'un pays n'est pas démocratique et stable et qu'il représente une menace à la paix et la sécurité internationales, ils interviennent directement et envahissent le pays. Les événements actuels montrent clairement qu'un tel procédé ne peut avoir pour résultat que le conflit et des souffrances immenses pour le peuple du pays visé.

Mon pays est actuellement victime d'un tel procédé. La communauté internationale doit également se méfier de ces tentatives néocolonialistes. Je me dois ici de souligner que ce n'est que son gouvernement et son peuple qui peuvent déterminer le sort et la destinée d'un pays. Ceux-ci ne peuvent être imposés de l'extérieur. Nous sommes, pour notre part, déterminés à poursuivre notre avancée vers la démocratie selon les modalités que nous aurons choisies.

Tout au long de sa vie, chaque pays peut être amené à faire face à des situations difficiles et à les surmonter. Ce fut le cas du Myanmar récemment. La situation ne se serait pas détériorée si les premières protestations d'un petit groupe d'activistes qui manifestait contre l'augmentation des prix des carburants n'avaient été exploitées par des opportunistes politiques. Ils ont cherché à faire de la situation une épreuve de force politique, avec l'aide et la complicité de certains pays puissants. Ils ont également tiré parti des manifestations qui avaient au départ été organisées par un petit groupe de moines bouddhistes qui demandaient aux autorités locales de présenter des excuses pour mauvais traitements à

l'encounter de moines. Le personnel de sécurité a fait preuve de la plus grande retenue et a choisi de ne pas intervenir pendant près d'un mois. Toutefois, lorsque la foule est devenue difficile à maîtriser et lorsqu'elle a eu recours à la provocation, nous n'avons eu d'autre choix que de déclarer le couvre-feu. Par la suite, quand les manifestants ont ignoré leurs mises en garde, elles ont dû intervenir pour rétablir la situation. La situation est maintenant redevenue normale au Myanmar.

L'état de droit est un principe fondamental accepté par toutes les nations. Sans lui, il est impossible de régler les affaires courantes de l'État et le peuple ne peut jouir des droits de l'homme et de la démocratie.

Le Myanmar est une société multiethnique et multireligieuse. Plus d'une centaine de races y partagent fortune et infortune depuis des siècles. L'unité nationale est de la plus haute importance pour nous. Nous nous sommes donc employés à resserrer le tissu de notre nation. Conformément aux aspirations du peuple à la démocratisation, une feuille de route prévoyant sept étapes a été adoptée et une convention nationale a été organisée pour définir les principes d'une nouvelle constitution. Les travaux se sont achevés le 3 septembre 2007 par l'adoption par consensus des principes fondamentaux de la nouvelle constitution. Des juristes rédigeront un projet de constitution sur la base de ces principes. Toutes les étapes suivantes seront franchies une à une.

Le peuple souscrit à ce processus. À ce jour, les habitants de 11 municipalités ont organisé des rassemblements pour marquer leur adhésion aux résultats de la convention nationale. Les municipalités du pays tout entier devraient organiser des rassemblements du même type.

Les événements récents montrent que des éléments à l'intérieur et à l'extérieur du pays souhaitent faire capoter le processus en cours pour profiter du chaos qui s'ensuivrait. Ils se sont de plus en plus enhardis et ont intensifié leur campagne d'opposition au gouvernement.

Le Gouvernement du Myanmar est parfaitement conscient de la responsabilité qui lui incombe de conduire la nation dans le processus de transformation en une démocratie disciplinée. Nous avons défini une feuille de route et nous nous emploierons consciencieusement à atteindre nos objectifs. Nous avons déjà réalisé des progrès importants. Le processus peut être mené à bien rapidement si personne ne dresse d'obstacles sur notre route. À cet égard, la meilleure façon pour la communauté internationale d'aider le Myanmar est de

faire preuve d'une plus grande compréhension, en commençant par s'abstenir de prendre des mesures qui ne feraient que jeter de l'huile sur le feu.

L'une des manières dont la communauté internationale peut montrer sa bonne foi et son objectivité est de reconnaître les résultats obtenus au Myanmar dans la lutte contre le fléau des stupéfiants. Grâce aux efforts que nous avons faits pour éliminer ces drogues dans notre pays d'ici à 2014, la production d'opium a chuté et atteint le niveau le plus bas jamais enregistré. Dans le rapport mondial sur les drogues de 2006, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime indique qu'entre 2004 et 2005, la surface totale des cultures de pavot à opium a diminué de 26 %. Le rapport mondial sur les drogues de 2007 confirme qu'en 2006, la surface totale des cultures de pavot à opium couvrait environ 21 500 hectares, soit une diminution de 34 % par rapport à 2005. Je tiens à souligner qu'en ce qui concerne la production d'opium, la baisse est de 88 % sur une période de huit ans, la production étant passée de 2 560 tonnes à un chiffre estimatif de 292 tonnes.

Le Myanmar considère l'éradication des stupéfiants comme une priorité nationale. Nous avons développé nos forces de police et fourni d'autres moyens de subsistance aux cultivateurs pour les encourager à ne plus dépendre de la culture du pavot à opium. Nous prenons par ailleurs des mesures efficaces contre la nouvelle menace que représentent les stimulants du type méthamphétamine. Le Myanmar ne produit pas et n'importe pas les produits chimiques précurseurs nécessaires à la production de ces drogues.

La coopération avec l'ONU est l'un des piliers de la politique étrangère du Myanmar. C'est dans cet esprit que nous continuons à coopérer avec le Secrétaire général dans le cadre de la mission de bons offices que lui a confiée l'Assemblée générale. Nous avons accepté la visite de son Conseiller spécial, le Secrétaire général adjoint M. Ibrahim Gambari, qui se trouve actuellement dans mon pays. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration et de coopérer activement avec l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Shana Pradhan, Ministre des affaires étrangères du Népal.

M^{me} Pradhan (Népal) (*parle en anglais*) : Je félicite S. E. M. Srgjan Kerim de son élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa soixante-deuxième session et je l'assure de l'appui du Népal

dans l'exécution de ses fonctions. Je tiens aussi à dire à quel point nous avons apprécié la présidence de S. E. M^{me} Cheikha Haya Rashed Al-Khalifa pendant la soixante et unième session. Ma délégation remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son administration avisée de l'ONU et lui souhaite plein succès dans l'exécution de son mandat.

L'ONU reste aujourd'hui la seule organisation véritablement mondiale qui cherche des solutions aux questions les plus urgentes dans le monde. L'importance croissante du multilatéralisme a rendu l'ONU indispensable. Les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies devraient continuer à guider notre action face à tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Le Népal a fait de ces buts et de ces principes les préceptes fondamentaux de sa politique étrangère.

L'ordre du jour de Assemblée générale est important et traite des questions et des problèmes les plus urgents dans le monde. Je souscris pleinement aux priorités que le Président de l'Assemblée générale a définies pour la présente session.

Nous n'avons pas encore entièrement rempli l'engagement de suivre une feuille de route sous la forme des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À bientôt mi-parcours, l'Assemblée devrait faire le point afin de trouver les moyens de remplir pleinement les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire. Il faut profiter de la conférence de suivi sur le financement du développement qui se tiendra à Doha en 2008 pour combler le déficit de financement et étudier de nouveaux moyens de financer le développement.

Nous saluons l'initiative du Secrétaire général d'avoir organisé une réunion de haut niveau sur le changement climatique. J'espère que l'élan qu'elle aura donné conduira à un accord sur le changement climatique et à des engagements de grande envergure et à long terme au niveau mondial au-delà de 2012 et que ce processus démarrera à Bali cette année.

Le changement climatique a des incidences sur la sécurité, le développement social et économique et la protection de l'environnement. Les études scientifiques indiquent que la solution au changement climatique est à la portée de l'homme et que nous pouvons y remédier sans compromettre le développement économique et le progrès humain si nous commençons à agir maintenant.

Le changement climatique appelle une action coordonnée et globale au niveau mondial. Consacré dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le principe de responsabilités communes mais différenciées doit être à la base de la riposte au changement climatique. Il faut fixer des cibles obligatoires concernant la réduction des émissions afin de maintenir une concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui soit sans danger. Les pays industrialisés devraient montrer la voie et faire preuve de la volonté politique nécessaire en s'engageant à réduire leurs émissions à long terme.

Tandis que le niveau de la mer monte, les glaciers de l'Himalaya reculent et les zones environnantes subissent de plus en plus de catastrophes dues au changement climatique, comme la crue subite des lacs glaciaires, des précipitations extrêmement abondantes, des inondations répétées et des glissements de terrain de grande ampleur.

Le Président reprend la présidence.

L'ironie veut que ce sont les pays les plus vulnérables du monde, tels les pays les moins avancés et les petits États insulaires, qui sont les plus touchés par le changement climatique alors qu'ils en sont les moins responsables. Dans le nouveau pacte sur les changements climatiques devraient figurer des dispositions spécifiques permettant de répondre aux besoins des pays les moins avancés et des petits États insulaires s'agissant d'atténuer leurs faiblesses spécifiques et de s'adapter.

Le Népal s'élève avec fermeté contre toute forme de terrorisme. Nous avons appliqué les dispositions des diverses résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU pour lutter contre le terrorisme international. La mise en œuvre effective des dispositions figurant dans l'étude des Nations Unies consacrée à la lutte mondiale contre le terrorisme, adoptées l'année dernière, peut favoriser la coopération internationale contre le terrorisme. Nous appelons à la conclusion rapide d'une convention globale sur le terrorisme international. La communauté internationale doit réagir de manière coordonnée, par le biais notamment du mécanisme mis en place à l'ONU, afin de remédier aux causes sociales, économiques et politiques du terrorisme mondial et de sa propagation.

La réforme de l'ONU a suscité notre constant intérêt. Nous devons réfléchir aux réalités contemporaines pour rendre notre Organisation plus efficace, représentative, réactive et mieux à même de faire face

aux problèmes mondiaux de plus en plus complexes. Il convient de renforcer l'Assemblée générale pour lui permettre de devenir un organe de décision à part entière. Nous devons mettre au point un mécanisme efficace pour appliquer ses décisions.

La réforme de l'ONU doit inclure la réforme de son Conseil de sécurité. Nous appuyons l'augmentation des membres permanents et non permanents afin de refléter les réalités contemporaines. Nous pensons que l'Inde, le Brésil, l'Allemagne et le Japon méritent un siège permanent dans un Conseil de sécurité élargi, et que l'Afrique devrait être également représentée de manière équitable. Nous prônons aussi une amélioration sensible des méthodes de travail du Conseil, et nous nous félicitons de l'accord prévoyant que l'Assemblée générale entamera des négociations intergouvernementales sur cette question importante aussi tôt que possible.

Le Népal se félicite de la restructuration des départements du Secrétariat de l'ONU liés au maintien de la paix, notamment de la création du nouveau Département de l'appui aux missions. Compte tenu de la complexité et de la taille croissantes des opérations de maintien de la paix, nous espérons que ces évolutions renforceront l'efficacité des opérations de maintien de la paix et assureront la sûreté et la sécurité de leur personnel.

Le Népal a toujours participé aux opérations de maintien de la paix de l'ONU au cours des cinq dernières décennies. À ce jour, le Népal a envoyé plus de 60 000 soldats dans plus de 30 missions de l'ONU. Actuellement, le Népal occupe le quatrième rang parmi les fournisseurs de contingents et de personnel de police aux missions des opérations de maintien de la paix de l'ONU. On a rendu hommage aux Casques bleus népalais pour leur performance remarquable en toutes circonstances. Nombre d'entre eux ont sacrifié leur précieuse vie à la cause de la paix mondiale.

Le maintien de la paix est l'âme même de l'ONU, sa fonction la plus importante et son invention la plus réussie dans le domaine des relations internationales. Cette entreprise ne peut réussir qu'avec la participation substantielle des pays fournisseurs de contingents aux processus de prise de décision et en leur assurant un rôle de plus en plus important dans des postes de responsabilité.

Le Népal est partisan du désarmement général et complet de toutes les armes de destruction massive,

notamment biologiques, chimiques et nucléaires, sous un contrôle international efficace et dans un délai fixé.

Nous sommes préoccupés par le manque de progrès dans les négociations multilatérales sur le désarmement, notamment nucléaire, et la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Nous appelons les États Membres, en particulier ceux qui sont dotés de l'arme nucléaire, à intensifier les mesures de désarmement afin de consacrer davantage de ressources indispensables au développement. Nous espérons que le Bureau récemment créé du Haut Représentant pour les affaires de désarmement insufflera un nouveau dynamisme à ce processus.

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt l'inauguration du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, qui devrait bientôt ouvrir à Katmandou, conformément à la résolution 61/94 concernant la réinstallation de ce centre, adoptée par l'Assemblée l'année dernière. Le Gouvernement népalais et le Secrétariat de l'ONU ont déjà signé l'accord avec le pays hôte et le mémorandum d'accord s'y rapportant. Grâce à ce centre, le Népal est attaché à la relance du processus de désarmement régional, y compris le processus de Katmandou.

Les idéaux du Mouvement des pays non alignés sont aussi valables aujourd'hui que lors de sa création. La position de principe des pays membres du Mouvement doit guider les délibérations de l'Assemblée. Je voudrais réaffirmer l'attachement du Népal aux principes du Mouvement des pays non alignés, notamment les principes de non-ingérence dans les affaires internes d'un pays et de coexistence pacifique des États.

Le Groupe des 77 et la Chine jouent désormais un rôle très important dans la défense des intérêts des pays en développement à l'ONU. L'Assemblée doit continuer à protéger les intérêts des pays en développement. Nous devons également faire progresser une coopération Sud-Sud constructive afin de compléter le partenariat mondial et la coopération Nord-Sud.

Nous demandons que des efforts concertés soient déployés pour répondre aux besoins spécifiques et faire face aux difficultés des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, notamment les effets négatifs de la mondialisation et la marginalisation qu'elle entraîne. Nous invitons instamment les pays développés à atteindre les objectifs fixés en matière d'aide

publique au développement consentie aux pays les moins avancés, à assurer à leurs produits un accès aux marchés sans droits, sans quotas et sans entraves, et à étendre les mesures d'allègement de la dette à tous les pays les moins avancés. Nous devons veiller à ce que le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés soit mis en œuvre efficacement pendant le reste de la décennie sur la base de l'examen à mi-parcours, qui a eu lieu l'année dernière.

Je voudrais attirer l'attention de nos partenaires de développement sur la nécessité de répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés sortant d'un conflit et de les appuyer sur les plans financier et technique pour les aider à parvenir à une paix et un développement durables, et les empêcher de retomber dans le conflit.

Les pays en développement sans littoral se heurtent à des difficultés particulières en matière de transit et de transport des biens et des services à destination et en provenance de la mer. Le Programme d'Almaty doit être mis en œuvre en toute bonne foi pour qu'il y ait une coopération véritable dans le domaine de la facilitation du transit, des transports et du commerce dans les pays en développement sans littoral. L'examen à mi-parcours du Programme, qui aura lieu en 2008, doit se concentrer sur les activités visant à combler les écarts existants dans l'application des engagements convenus.

Nous ne devons pas retarder davantage les négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce visant à faire avancer le Programme de Doha pour le développement. Ces négociations doivent trouver des moyens de mieux protéger les intérêts des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral pour leur permettre de faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux. La communauté internationale doit notamment combler l'écart de ressources, rendre effective l'aide pour les initiatives commerciales, renforcer les capacités commerciales et appuyer les coûts de l'ajustement commercial dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

Le Népal se félicite de la proposition relative à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies en matière de développement, d'environnement et de questions humanitaires. Ce processus doit renforcer l'attention nationale et régionale et le contrôle national sur les programmes de développement.

Nous appuyons une représentation équitable des sexes à l'ONU et une présence encore plus importante de l'ONU à l'échelon régional et national s'agissant de l'examen des questions portant sur la parité des sexes. Le Népal accorde une haute priorité à la promotion des droits des femmes, à la parité des sexes et à l'émancipation des femmes. Une déclaration parlementaire adoptée le 30 mai 2006 stipule que les hommes et les femmes ont des droits égaux en matière de propriété et de citoyenneté, et que les femmes occuperont au moins un tiers des sièges dans les organes électifs, y compris le Parlement.

Le Népal est attaché à la protection et la promotion des droits des enfants, notamment ceux touchés par un conflit. L'accord de paix prévoit la libération immédiate des enfants recrutés en tant que combattants et leur réadaptation et réinsertion dans leur famille. Le Gouvernement est déterminé à appliquer les recommandations du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés au Népal.

L'ONU a été assez lente à réagir aux conflits et crises humanitaires majeurs du monde, dans des endroits allant du Moyen-Orient au Darfour et à la Somalie. Si l'accord portant sur l'opération hybride UA-ONU au Darfour constitue certes un pas en avant, des occasions n'en ont pas moins été manquées de régler les crises humanitaires prolongées dans la région.

Les situations de l'Afghanistan et de l'Iraq appellent un engagement plus volontariste des Nations Unies. L'Organisation doit continuer à jouer un rôle constructif en aidant ces pays à trouver la stabilité, l'unité nationale et la réconciliation.

Nous appuyons les aspirations démocratiques dans le monde entier. Nous espérons qu'une solution à la situation interne du Myanmar pourra être trouvée par le peuple de ce pays à la faveur du dialogue et d'un processus démocratique.

Depuis 1990, le Népal abrite plus de 100 000 réfugiés humanitaires en provenance du Bhoutan. Cette crise déjà ancienne se trouve dans un impasse, essentiellement parce que le Bhoutan refuse de mettre en œuvre les accords déjà atteints ou d'entamer des négociations afin de parvenir à une autre solution acceptable. Cette tendance à temporiser érode la patience des réfugiés. La vraie solution à ce problème consiste à donner à ces derniers la possibilité de retourner au Bhoutan et de prendre part au processus politique du pays de manière véritablement

démocratique, en tenant compte de la diversité culturelle et des droits humains de la population. Toutefois, nous étudions avec intérêt les propositions de certains pays d'offrir aux réfugiés l'option volontaire de se réinstaller dans un pays tiers, s'ils le souhaitent, à titre provisoire. Cela ne doit pas décharger le Bhoutan de sa responsabilité envers ses citoyens exilés, étant donné que le problème concerne au premier chef les réfugiés et le régime bhoutanais. Le Népal apprécie l'aide humanitaire constante de la communauté internationale, à travers notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes traitant de la question.

Le Népal est en train de tourner la page sur un conflit interne qui a duré une décennie, grâce à un processus de paix interne unique en son genre. Nous sommes résolus à faire en sorte que ce processus soit couronné de succès. Le Gouvernement est engagé dans un dialogue avec le parti communiste du Népal (maoïste) afin que les élections à l'Assemblée constituante se tiennent le 22 novembre, honorant ainsi sincèrement les promesses faites dans les accords de paix.

C'est par la voie du dialogue que le Gouvernement népalais a récemment conclu des accords avec les dirigeants des mouvements madhesi et janajati, leur permettant de faire mieux entendre leur voix sur la scène politique et d'être davantage représentés au sein de l'Assemblée constituante.

Malgré les difficultés associées au processus de paix, le Gouvernement est déterminé à tenir à temps les élections à l'Assemblée constituante. Armée des compétences techniques, juridiques et logistiques nécessaires, la Commission électorale fait des préparatifs pour organiser les élections à la date prévue et en assurer le déroulement de manière libre et équitable. J'invite les organisations et pays amis à dépêcher des observateurs au Népal durant les élections.

Le peuple népalais a dit sa volonté de voir s'opérer une transformation politique et socioéconomique pacifique. Il s'est exprimé en faveur d'une restructuration inclusive, démocratique et participative de l'État. J'ai l'entière certitude que le processus de paix produira des résultats très positifs pour les Népalais, à travers la création d'un nouveau Népal. Dans ce processus, nous espérons une aide généreuse de la part de nos partenaires de développement, notamment pour aider le Népal à répondre à ses besoins de reconstruction et de développement.

Au nom du peuple et du Gouvernement népalais, je remercie sincèrement la communauté internationale pour son appui solide et sa solidarité durant notre lutte pour la démocratie et tout au long de notre processus de paix.

L'an dernier, nous avons invité l'ONU à faciliter le processus de paix en surveillant les armes et en fournissant un appui technique à la tenue des élections à l'Assemblée constituante. Nous savons gré au Secrétaire général de l'attention et de l'intérêt personnels qu'il a prêtés à ce processus. Nous saluons également le rôle joué par la Mission des Nations Unies au Népal à cet égard.

Le Gouvernement est fermement attaché à protéger et promouvoir les droits de l'homme, conformément à ses engagements internationaux. Nous nous réjouissons de l'adoption, par le Conseil des droits de l'homme, de l'examen périodique universel de tous les États Membres. Cette activité doit être préservée de toute politisation, sélectivité et tentation d'appliquer deux poids, deux mesures.

Depuis le début du processus de paix, la situation des droits de l'homme s'est remarquablement améliorée au Népal. Le Gouvernement a pleinement coopéré avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme au Népal. La nomination récente des membres de la Commission nationale des droits de l'homme du Népal est de nature à renforcer nos capacités nationales de protection et de promotion des droits de l'homme.

Le Gouvernement est déterminé à mettre fin au climat d'impunité qui régnait durant le conflit armé. Nous espérons que la création d'une commission pour la vérité et la réconciliation, tel que stipulé dans l'accord de paix, nous aidera également à tourner la page et à empêcher que ne se reproduisent d'aussi graves violations des droits de l'homme.

En tant que nation de composition ethnique diverse et rassemblant des peuples autochtones variés, le Népal se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale, cette année, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous espérons que ladite Déclaration servira de modèle pour les questions pertinentes dans le monde entier.

Pour terminer, l'Assemblée générale se voit offrir une occasion importante d'aborder les questions les plus pressantes de notre temps – des questions dont les enjeux sont durables. Nous devons nous efforcer de trouver des accords pour traiter des changements

climatiques, assurer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, chercher de nouvelles sources de financement du développement, sortir de l'impasse où se trouvent les négociations sur le commerce et le désarmement et réformer le Conseil de sécurité. Nous devons aussi trouver des solutions aux crises humanitaires et conflits non résolus.

Aujourd'hui, les grands problèmes du monde supposent que les Nations Unies jouent un rôle directeur. Nous devons saisir l'occasion et démontrer notre aptitude à travailler ensemble pour régler les problèmes urgents auxquels nous sommes confrontés. Les solutions de la plupart des problèmes mondiaux sont à notre portée si nous agissons de concert, guidés par notre sagesse et notre raison collectives. Ensemble, nous pouvons progresser dans tous ces domaines. Le Népal s'engage par ma voix à participer de manière constructive à la prise de décisions importantes sur toutes les questions dont l'ONU est saisie.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je rappelle aux membres que, conformément à ce qui est annoncé dans le *Journal* d'aujourd'hui, la séance officielle de la plénière visant à observer la première Journée internationale de la non-violence se tiendra demain, 2 octobre, de 9 h 30 à 10 heures, dans cette salle. Tous sont invités à y assister.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamed Benaïssa, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc.

M. Benaïssa (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous présenter mes vives félicitations, Monsieur, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée Générale à sa présente session, en vous souhaitant un plein succès durant votre mandat. Je voudrais aussi féliciter S. E. la Cheikha Haya Rashed Al-Khalifa pour ses efforts constructifs et infatigables durant sa présidence remarquable et fructueuse à la session précédente, qui a fait la fierté de son pays, Bahreïn, et de l'ensemble de la communauté internationale.

Je voudrais également saisir l'occasion de la tenue de la première session de l'Assemblée générale après l'élection du nouveau Secrétaire général pour renouveler à M. Ban Ki-moon, au nom du Royaume du Maroc, notre entière confiance et notre entier soutien pour les efforts et les bons offices qu'il ne cesse d'entreprendre afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies de réaliser ses nobles objectifs et de se montrer à la hauteur des espoirs mis en elle par toutes

les nations. Avec l'avènement du troisième millénaire, nous espérons voir l'émergence d'un système mondial plus équitable et efficient, à même de répondre aux aspirations à la paix collective et au développement durable.

Notre session se tient à la veille de la célébration par l'Organisation des Nations Unies du soixantenaire de deux grands événements qui ont marqué son activité, enraciné son identité, et prouvé ce qu'il apportait en propre ainsi que sa contribution remarquable dans le renforcement de la coopération internationale, la préservation de la dignité humaine et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Il s'agit, d'une part, de l'adoption par l'Assemblée Générale, en 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, d'autre part, de l'envoi, au cours de la même année, de la première mission onusienne de maintien de la paix. Dans ce contexte, il serait opportun de marquer une pause, pour faire le bilan des réalisations dans ces deux domaines vitaux et tracer les perspectives de l'action de notre organisation afin de développer et d'optimiser les acquis communs dans un environnement international complexe.

La Déclaration universelle des droits de l'homme a jeté les bases d'un consensus international concernant les valeurs universelles et contribué ultérieurement aux efforts internationaux pour la codification, la protection et le respect des droits politiques, économiques, sociaux et culturels. Aussi la communauté internationale est-elle invitée aujourd'hui, à travers l'ONU, à prendre des mesures tangibles pour la mise en œuvre des dispositions de cette Déclaration et à confirmer, concrètement, sa valeur politique et juridique.

C'est dans le cadre de cette approche que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a souligné, dans son Message du 9 décembre 1999, que sans aucun doute, parmi les moyens propres à assurer le respect des droits de l'homme, figurent l'engagement en faveur des conventions internationales pertinentes et la mise en place de mécanismes de respect et de garantie de ces droits. Sa Majesté a ajouté que les instruments légaux et institutionnels demeurent toutefois insuffisants si le respect des droits de l'homme n'est pas inscrit dans le comportement constant à tous les niveaux, autrement dit s'il n'est pas devenu une culture partagée.

Le Royaume du Maroc s'est engagé, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, dans un processus ambitieux et profond d'ouverture politique,

de développement humain et de modernisation sociétale. À cet égard, il est disposé à participer aux efforts visant la consécration d'un consensus international concernant les concepts de droits de l'homme, afin qu'ils ne fassent plus l'objet de confrontations et d'oppositions mais suscitent plutôt la coopération et la concertation. Ces concepts ne sauraient, en effet, demeurer de simples valeurs universelles, mais devraient se traduire en réalités concrètes, prenant en considération la diversité et l'indivisibilité des droits de l'homme.

Dans ce contexte, le Maroc a proposé, en mars dernier, au Conseil des droits de l'homme, l'adoption d'une Déclaration internationale concernant l'éducation et la formation dans le domaine de la culture des droits de l'homme, dont l'objectif serait de renforcer et de consolider les valeurs, principes et concepts des droits de l'homme à travers leur appropriation par l'ensemble des composantes de la société au niveau international, afin qu'ils deviennent une préoccupation courante et fassent l'objet d'une pratique responsable. Le Maroc espère que cette proposition pourra bénéficier de l'appui de tous les États, afin de constituer une contribution précieuse à la commémoration du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les opérations de maintien de la paix constituent un élément clef des activités de l'ONU, car elles consacrent le principe de la sécurité collective, qui est l'un des piliers de la Charte des Nations Unies. L'ONU a démontré, grâce à ce mécanisme, une grande capacité d'adaptation aux changements et a pu participer, de manière directe et effective, au renforcement de la paix mondiale.

L'importance des opérations de maintien de la paix s'est accrue suite à l'évolution de leur conception classique, évolution manifestée par la multiplicité de leurs tâches, puisqu'elles ne se limitent plus à l'aspect de maintien de la paix mais s'étendent, jusqu'à englober également l'assistance aux États pour la reconstruction, la mise en œuvre de la justice transitionnelle et le renforcement de la protection des droits de l'homme, ainsi que la bonne gouvernance.

À cet égard, le Royaume du Maroc a été l'un des pionniers dans les efforts de l'ONU dans ce domaine. Depuis 1960, il a, en effet, envoyé plus de 50 000 casques bleus dans 13 opérations de maintien de la paix déployées sur quatre continents. Grâce à leurs sacrifices et à leur défense des principes de l'ONU, les

Forces armées royales ont contribué, avec l'ensemble des casques bleus, à l'obtention par notre Organisation du prix Nobel de la Paix.

Étant données son expérience et son expertise sur le terrain, le Royaume du Maroc estime que le moment est opportun pour rechercher les moyens permettant de renforcer la base juridique et le cadre organisationnel des opérations de maintien de la paix; l'objectif est de prendre en considération l'évolution de ces opérations et la nécessité d'améliorer les conditions de déploiement et d'activité de leur personnel.

En conséquence, le Royaume du Maroc propose la tenue, l'année prochaine, d'une réunion de haut niveau, afin d'examiner cette question sous tous ses aspects en vue d'adopter des recommandations pour l'élaboration de nouvelles normes et de cadres de travail améliorés, permettant de garantir l'efficacité de ces opérations.

Malgré les efforts déployés, le continent africain continue de faire face à des défis majeurs dans le domaine de la sécurité et à de grandes difficultés pour améliorer les conditions de vie et de santé de ses habitants. Du fait de son appartenance africaine et des profonds liens historiques, humains et culturels qui le lient aux États africains, le Royaume du Maroc, comme l'a ordonné Sa Majesté le Roi, a fait de ses relations avec le continent africain l'une des priorités de sa politique étrangère, sur la base des principes de respect mutuel, de solidarité agissante, de coopération fructueuse et de participation constructive aux initiatives régionales et aux stratégies internationales prises en faveur du continent.

Outre sa participation à des programmes de développement visant à redynamiser efficacement la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre de diverses opérations de solidarité avec les États africains victimes de catastrophes naturelles, le Royaume du Maroc a accueilli la première Conférence africaine sur le développement humain, tenue en avril 2007 à Rabat, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement. La Conférence a ouvert la possibilité de mettre en place une stratégie complémentaire visant à satisfaire aux besoins particuliers de l'Afrique, dans l'optique de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

En ce sens, la Déclaration de Rabat sur le développement humain en Afrique et le plan d'action, ainsi que les recommandations issues de la Conférence, constituent un cadre de référence dans la perspective

de la tenue, l'année prochaine, d'une conférence de haut niveau sur l'Afrique et le développement, proposé par le Maroc. De même, les conclusions de la Conférence de Rabat pourraient représenter une contribution utile aux travaux du sommet mondial sur les Objectifs du Millénaire, qui aura lieu l'an prochain conformément à une proposition faite par le Premier Ministre du Royaume-Uni.

À cet égard, le Maroc formule l'espoir que le rapport sur les causes des conflits et la promotion de la paix et du développement durable de l'Afrique, qui sera présenté à cette session par le Secrétaire général, contiendra des recommandations pratiques et une vision politique claire, visant à renforcer les piliers de la stabilité, de la paix et de la sécurité au sein du continent, la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États africains, et le règlement pacifique des différends conformément aux principes de bon voisinage.

La question du Sahara marocain, l'un des plus longs différends régionaux en Afrique, est à un tournant historique important, du fait du lancement des négociations de Manhassett entre les parties à ce différend sous les auspices de l'ONU, grâce à la dynamique engendrée par l'initiative marocaine relative au statut d'autonomie pour le Sahara marocain. L'initiative marocaine a ainsi ouvert des perspectives prometteuses en vue de surmonter l'impasse que connaît ce dossier à l'ONU, en présentant les fondements d'une solution politique, réaliste, définitive et applicable à un différend régional qui entrave l'édification d'un ensemble maghrébin fort et homogène, interactif avec son environnement géopolitique et géostratégique.

Cette initiative, qui répond aux appels du Conseil de sécurité depuis 2004 quant à de la nécessité de trouver une solution politique à ce différend, est conforme à la légalité internationale. Elle est le fruit de vastes consultations internationales et d'un large processus de délibérations sur le plan interne auquel ont pris part les habitants de la région par l'entremise du Conseil consultatif royal des affaires sahariennes.

À la lumière de cette dynamique positive, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1754 (2007), qui a constitué une rupture avec les approches antérieures dans le traitement de ce dossier, puisqu'il a appelé à la négociation, en prenant en compte les récents développements, notamment l'initiative

marocaine et les efforts du Maroc qualifiés par le Conseil de sécurité de sérieux et crédibles.

Ayant participé à ces négociations de bonne foi et animé d'un esprit constructif, le Royaume du Maroc réaffirme son engagement d'aller de l'avant dans ce processus, en vue de parvenir à une solution définitive à ce différend dans le cadre de la souveraineté nationale du Royaume et de son intégrité territoriale, ainsi que sur la base du plan d'autonomie, en tant qu'ultime objectif de ce processus de négociation et en tant qu'offre ouverte, flexible et indivisible. Le règlement de ce différend régional à la lumière du plan marocain nous permettra de parvenir à une coopération entre les États de la région afin de faire face aux défis de la région, et de faire face au terrorisme, au trafic de personnes et à d'autres activités clandestines. L'impact de ces activités dépassera la région et concernera l'espace euro-méditerranéen.

Les circonstances difficiles que traverse le Moyen-Orient requièrent le déploiement d'intenses efforts en vue de mettre fin à un long et amer conflit, qui a causé de grandes souffrances aux peuples de la région depuis plus d'un demi-siècle.

De cette tribune, le Royaume du Maroc, qui suit de près toutes ces évolutions, réaffirme de nouveau la nécessité impérieuse de ressusciter le processus de paix au Moyen-Orient, selon une approche globale et sur la base des accords signés entre les parties, y compris la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe. Cette dernière représente un choix stratégique traduisant la volonté sincère des États arabes de rechercher une paix juste et durable au Moyen-Orient qui garantisse les droits nationaux du peuple palestinien, y compris son droit d'établir un État indépendant avec pour capitale Al-Qods Al-Sharif ainsi que le retrait d'Israël des territoires arabes occupés, y compris les territoires au Liban et en Syrie, de façon à permettre aux États et aux peuples de la région de vivre en paix et en sécurité.

Le Royaume du Maroc nourrit l'espoir que la conférence internationale sur le Moyen-Orient, prévue à la fin de cette année, puisse aboutir à des résultats positifs. En outre, le Royaume du Maroc, qui préside le Comité Al-Qods en la personne de S. M. le Roi Mohammed VI, insiste de nouveau sur la nécessité de respecter le statut particulier de Jérusalem et de préserver son identité culturelle et spirituelle. À cet égard, S. M. le Roi Mohammed VI a toujours veillé à attirer l'attention de l'Organisation des Nations Unies et à s'adresser aux acteurs influents, demandant leurs

bons offices pour mettre un terme aux fouilles archéologiques illégales autour de la Mosquée bénie d'Al-Aqsa.

Le Royaume du Maroc suit avec une grande préoccupation la situation difficile que connaît l'Iraq frère, et appelle les différents courants et groupes à faire prévaloir la sagesse, la clairvoyance, le dialogue et la réconciliation nationale, dans le but de préserver la souveraineté de l'Iraq et son intégrité territoriale, et de mettre un terme au cycle de violences qui menace sa stabilité et sa sécurité, ainsi que son unité.

Je voudrais enfin vous rappeler que notre monde actuel connaît des mutations importantes et se trouve confronté à de sérieux défis de caractère mondial, comme les changements climatiques, qui sont le principal thème de cette session annuelle. Tous ces défis exigent des institutions multilatérales capables d'établir une coopération efficace entre les différents États et afin de parvenir à une harmonie entre les différentes initiatives nationales et régionales. C'est dans cette optique, qu'apparaît l'importance cruciale d'une Organisation des Nations Unies plus forte, jouissant de la confiance et de l'engagement des États Membres et de leur soutien afin de pouvoir puisse réussir son programme de réformes. L'ONU a également besoin de gagner en crédibilité pour harmoniser son programme avec nos priorités décisives et satisfaire au besoin d'assurer un meilleur avenir à l'humanité dans le cadre de relations internationales plus équilibrées, plus solidaires et plus tolérantes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Salsabili (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Encore une fois, j'ai entendu un certain nombre de déformations absurdes et d'allégations sans fondement lancées contre mon pays par le représentant du régime sioniste, un régime qui a assis ses politiques, ses pratiques et son comportement sur l'occupation, le terrorisme d'État, la violence et les massacres. Je voudrais signaler officiellement que ma délégation récusé ces allégations et ces déformations infondées et souligne qu'il s'agit là encore une fois

d'une pratique grotesque et, à vrai dire, éculée, dont use ce régime pour détourner l'attention de la communauté internationale de ses politiques criminelles et des atrocités odieuses qu'il commet en Palestine et ailleurs dans la région.

Il est clair que le régime sioniste, en dépit de ses campagnes de calomnie, de duperie et de médisance, ne pourra pas obscurcir le fait évident que c'est lui qui pose la seule menace – et la plus réelle, la plus grave et plus urgente – à laquelle le monde et la région se trouvent confrontés aujourd'hui. Il est donc impératif que la communauté internationale contre cette menace avec détermination. Par ailleurs, chacun sait que ce régime continue de défier de manière systématique et délibérée nombre de lois et de normes internationales, sans compter des dizaines de résolutions de l'ONU.

Dans ce contexte, il suffit de faire une brève mention des politiques et des pratiques odieuses de ce régime en matière de droits de l'homme et d'armes de destruction massive. Son bilan sur des questions telles que le terrorisme d'État et la répression des personnes qui vivent sous la brutalité de son occupation est bien connu et ne nécessite aucune explication. Le bilan notoire et effrayant du régime sioniste en matière de violations de tous les droits de l'homme – avant tout le droit à la vie, qui est le droit le plus fondamental – est bien attesté dans les documents de nombreux organes et organismes internationaux de défense des droits de l'homme, en particulier le dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme. Les tentatives mal intentionnées et futiles de ce régime pour lancer des allégations contre d'autres pays en matière de droits de l'homme ne sont qu'une pratique ridicule qui cherche à détourner l'attention de la communauté internationale de son bilan honteux en matière de droits de l'homme.

Il convient également de signaler qu'au mépris du droit international, il cache et entretient sans relâche des arsenaux nucléaires depuis plusieurs dizaines d'années. Dans un entretien accordé à une chaîne de télévision allemande le 11 décembre 2006, le Premier Ministre du régime sioniste a admis la possession illégale d'armes nucléaires, révélant ainsi la véritable nature – clandestine – des activités nucléaires de ce perfide régime, qui fait constamment planer une grande menace sur la paix et la sécurité de la région et du monde entier.

Le fait qu'un régime possède des armes nucléaires alors qu'il est connu pour avoir commis une longue liste de crimes divers – tels que la pratique du terrorisme

d'État, l'agression et l'occupation – met véritablement en péril la paix et la sécurité régionales et internationales. Cela est incontestable et exige des mesures urgentes et décisives de la part de la communauté internationale. Il importe en effet d'opposer un front uni à ce régime et d'exercer une pression constante à son encontre pour qu'il renonce à ses activités terroristes et programmes nucléaires et qu'il soumette la totalité de ses installations nucléaires au contrôle international.

M. Batora (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Dans sa déclaration de cet après-midi, le Ministre érythréen des affaires étrangères a une nouvelle fois accusé l'Éthiopie d'être responsable de l'absence de progrès dans l'application de la décision prise par la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie ainsi que de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix. Cela n'est guère surprenant pour les délégations qui, lors des débats généraux des années précédentes, ont entendu l'Érythrée proférer de telles accusations dénuées de fondement. Compte tenu des dispositions prises depuis quelque temps par l'Érythrée, les propos du Ministre des affaires étrangères ne sont rien d'autre qu'une insulte à l'intelligence de la communauté internationale.

En déployant ses forces armées à l'intérieur de la zone démilitarisée, également connue sous le nom de zone temporaire de sécurité et d'où l'Éthiopie a volontairement retiré ses troupes, l'Érythrée a refoulé les forces de maintien de la paix des Nations Unies et enfreint les Accords d'Alger de 2000. En plus de violer les accords conclus et de braver les résolutions du Conseil de sécurité, qui l'a sommé de retirer ses forces et de réunir les conditions nécessaires à la mise en route du processus de démarcation, l'Érythrée a intensifié sa présence militaire dans la zone démilitarisée en y déployant davantage de matériel et d'effectifs militaires, comme le Secrétaire général l'a confirmé dans son récent rapport au Conseil de sécurité, daté du 30 avril 2007 (S/2007/250).

Par conséquent, il n'y a plus aujourd'hui de zone démilitarisée pour maintenir les deux armées à distance l'une de l'autre et permettre l'enclenchement du processus de délimitation. Au lieu de se conformer aux Accords d'Alger et aux résolutions du Conseil de sécurité, l'Érythrée a renforcé sa présence militaire dans la zone démilitarisée, entraînant ainsi sa disparition totale et limitant davantage encore la liberté de circulation et les opérations de surveillance de la

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE).

Au regard des flagrantes violations des Accords d'Alger, mon gouvernement a donc adressé des lettres de notification à l'Érythrée, dans lesquelles il lui a rappelé que tant que la totalité de ses forces n'aurait pas quitté la zone temporaire de sécurité, permettant ainsi à la MINUEE de mener à bien son mandat de surveillance, l'Éthiopie aurait le droit de prendre toutes les dispositions juridiques et pacifiques requises.

L'Éthiopie a accepté sans condition la délimitation décidée par la Commission du tracé de la frontière. Elle reste attachée à l'objet et au but des Accords d'Alger. Elle continuera de coopérer avec toutes les parties concernées en vue d'aboutir à une paix durable et d'éviter une nouvelle crise.

Les propos du Ministre des affaires étrangères sur la présence de l'Éthiopie en Somalie sont de pures fabrications et ne contiennent pas la moindre parcelle de vérité. Il est absolument évident pour la communauté internationale et l'Assemblée générale que l'Éthiopie est présente en Somalie en raison d'une requête légitime du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie et de son Parlement. L'Éthiopie n'a pas d'autre objectif en Somalie que celui de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Union africaine et du Conseil de sécurité : soutenir et accompagner les efforts engagés par le Gouvernement fédéral de transition légitime et les institutions fédérales pour installer la stabilité et une paix durable dans le pays.

C'est l'Érythrée qui s'emploie à déstabiliser la Somalie en formant, en équipant et en finançant des terroristes internationaux bien connus, y compris ceux inscrits sur la Liste récapitulative du Conseil de sécurité, et en leur fournissant un appui politique et diplomatique. Dans le rapport qu'il a récemment remis au Conseil de sécurité (S/2007/436, pièce jointe), le Groupe de contrôle sur la Somalie a confirmé que l'Érythrée servait de plaque tournante aux armes destinées aux terroristes de Somalie, qui cherchent à déstabiliser le pays et la région tout entière. Il incombe donc à la communauté internationale de prendre les dispositions appropriées contre l'Érythrée afin de mettre un terme à ses activités de déstabilisation qui soutiennent les terroristes internationaux en Somalie et dans notre région.

La séance est levée à 19 h 30.